

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 18 OCTOBRE 2016

AVIS DE CONVOCAATION

LES ACTIONNAIRES DE LA
SOCIÉTÉ BUREAU VERITAS
SONT CONVOQUÉS EN
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

MARDI 18 OCTOBRE 2016 À 15H00
À L'ADRESSE SUIVANTE :
XXII : 22 RUE D'AUMALE
75009 PARIS



SOMMAIRE

1.	Ordre du jour	4
2.	Comment participer à l'Assemblée générale ?	5
3.	Gouvernance	11
4.	Exposé sommaire	13
5.	Exposé des motifs du projet de texte des résolutions	24
6.	Projet de texte des résolutions	32
7.	Formulaire de demande d'envoi de documents et de renseignements	41

RECOMMANDATIONS PRÉALABLES

L'Assemblée générale de Bureau Veritas, Société Anonyme au capital social de 53 040 000 euros, dont le siège social est situé 67/71, boulevard du Château – 92200 Neuilly-sur-Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 775 690 621 (ci-après la « Société »), qui se tiendra le 18 octobre 2016, commencera à 15 heures précises. L'accueil des actionnaires débutera à 14 heures.

Pour faciliter le bon déroulement de la réunion, nous vous remercions :

- de vous présenter à l'avance muni de votre carte d'admission pour signer la feuille de présence (cette carte vous sera délivrée dans les conditions indiquées ci-après) ;
- de ne pénétrer dans la salle qu'avec le dossier de l'Assemblée générale remis au moment de la signature de la feuille de présence ;
- de vous conformer aux indications données en séance pour les modalités pratiques du vote.

N.B. : Cette brochure « Avis de convocation » comprend les documents et informations devant être joints à tout formulaire de procuration et de vote par correspondance (ci-après le « formulaire unique ») en application notamment des dispositions des articles R. 225-76, R. 225-78 et R. 225-81 du Code de commerce. Les modalités de délivrance dudit formulaire unique sont détaillées à la section 2 de cette brochure « Comment participer à l'Assemblée générale ?/Comment voter à l'Assemblée générale ?/Comment vous procurer le formulaire unique ? ».

1

Ordre du jour

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

- Rapport du Conseil d'administration ;
- Approbation du projet d'apport partiel d'actif soumis au régime juridique des scissions par la Société à sa filiale BUREAU VERITAS MARINE & OFFSHORE - REGISTRE INTERNATIONAL DE CLASSIFICATION DE NAVIRES ET DE PLATEFORMES OFFSHORE SAS de la branche d'activité Marine & Offshore (**1^{ère} résolution**) ;
- Approbation du projet d'apport partiel d'actif soumis au régime juridique des scissions par la Société à sa filiale BUREAU VERITAS GSIT SAS de la branche d'activité GSIT (Services aux Gouvernements et Commerce International) (**2^{ème} résolution**) ;
- Approbation du projet d'apport partiel d'actif soumis au régime juridique des scissions par la Société à sa filiale BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS de la branche d'activité Exploitation, dédiée aux services délivrés en France pour la Gestion du Patrimoine Existant, l'Industrie, l'Inspection et la gestion des enjeux Hygiène, Sécurité et Environnement des clients (**3^{ème} résolution**) ;
- Approbation du projet d'apport partiel d'actif soumis au régime juridique des scissions par la Société à sa filiale BUREAU VERITAS CONSTRUCTION SAS de la branche d'activité Construction, dédiée aux services délivrés en France pour le Contrôle Technique, la Gestion du Patrimoine sur Travaux Neufs et la Coordination Sécurité et Protection de la Santé (**4^{ème} résolution**) ;
- Approbation du projet d'apport partiel d'actif soumis au régime juridique des scissions par la Société à sa filiale BUREAU VERITAS SERVICES FRANCE SAS de la branche d'activité Support France, dédiée aux supports pour la France (**5^{ème} résolution**) ;
- Approbation du projet d'apport partiel d'actif soumis au régime juridique des scissions par la Société à sa filiale BUREAU VERITAS SERVICES SAS de la branche d'activité Support Groupe, dédiée aux supports délivrés en France pour le Groupe dans le monde (**6^{ème} résolution**).

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- Rapport du Conseil d'administration ;
- Nomination de Madame Stéphanie Besnier en qualité d'administrateur (**7^{ème} résolution**) ;
- Nomination de Monsieur Claude Ehlinger en qualité d'administrateur (**8^{ème} résolution**) ;
- Augmentation de l'enveloppe globale des jetons de présence (**9^{ème} résolution**) ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités (**10^{ème} résolution**).

Comment participer à l'Assemblée générale ?

Conditions à remplir pour participer à l'Assemblée générale

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer personnellement à l'Assemblée générale, ou à défaut :

- de se faire représenter en donnant une procuration au Président de l'Assemblée générale, à un autre actionnaire, à son conjoint, au partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou à toute autre personne physique ou morale de son choix dans les conditions prévues à l'article L. 225-106 du Code de commerce, ou encore, sans indication de mandataire. Il est précisé que pour toute procuration donnée par un actionnaire sans indication de mandataire, il sera émis un vote favorable aux résolutions présentées ou agréées par le Conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de toutes les autres résolutions ; ou
- de voter par correspondance ou par voie électronique.

Néanmoins, dans tous les cas, et quel que soit le mode de participation ou de représentation choisi, le droit de participer à l'Assemblée générale est subordonné à l'inscription en compte de vos actions, à votre nom ou au nom de l'intermédiaire habilité inscrit pour votre compte, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale à zéro heure, heure de Paris, soit le **vendredi 14 octobre 2016 à zéro heure, heure de Paris**, conformément aux dispositions de l'article R. 225-85 du Code de commerce, étant notamment précisé que :

- **si vos actions sont inscrites au nominatif (pur ou administré)** : vous n'avez aucune formalité à effectuer pour justifier de l'inscription en compte de vos actions. L'inscription en compte de vos actions à votre nom dans les comptes de titres au nominatif de la Société tenus par ses mandataires (BNP Paribas Securities Services ou CACEIS Corporate Trust, selon le cas), **au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale à zéro heure, heure de Paris, soit le vendredi 14 octobre 2016 à zéro heure, heure de Paris**, est suffisante ;
- **si vos actions sont inscrites au porteur** : vous devez demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de votre compte de titres au porteur de vous délivrer une attestation de participation qui justifiera l'inscription en compte, à votre nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour votre compte, de vos actions **au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale à zéro heure, heure de Paris, soit le vendredi 14 octobre 2016 à zéro heure, heure de Paris**.

Seuls les actionnaires justifiant ainsi de la propriété de leurs actions pourront participer à l'Assemblée générale.

Comment voter à l'Assemblée générale ?

Pour exercer votre droit de vote à l'Assemblée générale, vous pouvez, au choix :

- **participer personnellement à l'Assemblée générale ;**
- **donner procuration au Président de l'Assemblée générale ;**
- **donner procuration à un autre actionnaire, à votre conjoint, au partenaire avec lequel vous avez conclu un pacte civil de solidarité ou à toute autre personne physique ou morale de votre choix dans les conditions prévues à l'article L. 225-106 du Code de commerce ;**
- **donner procuration sans indication de mandataire (auquel cas il sera émis un vote favorable aux résolutions présentées ou agréées par le Conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de toutes les autres résolutions) ;**
- **voter par correspondance ou par voie électronique.**

ATTENTION : Tout actionnaire qui aura voté par correspondance ou par voie électronique, envoyé une procuration ou demandé une carte d'admission ne pourra plus choisir un autre mode pour participer à l'Assemblée générale, mais pourra céder tout ou partie de ses actions.

En cas de transfert de propriété de vos actions avant le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale, à zéro heure, heure de Paris (soit le **vendredi 14 octobre 2016, à zéro heure, heure de Paris**), la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, la procuration, la carte d'admission ou l'attestation de participation. À cette fin, s'agissant des actionnaires inscrits au porteur, l'intermédiaire habilité notifiera le transfert de propriété à la Société ou à son mandataire BNP Paribas Securities Services ou CACEIS Corporate Trust, le cas échéant, et lui transmettra les informations nécessaires.

Aucun transfert de propriété réalisé après le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris (soit le **vendredi 14 octobre 2016, à zéro heure, heure de Paris**), quel que soit le moyen utilisé, ne pourra être notifié par un intermédiaire habilité ou pris en considération par la Société ou son mandataire BNP Paribas Securities Services ou CACEIS Corporate Trust, le cas échéant, nonobstant toute convention contraire.

Dates à retenir pour participer à l'Assemblée Générale du mardi 18 octobre 2016 :

Vendredi 14 octobre 2016, 0h00, soit le jeudi 13 octobre 2016 à minuit

Seuls les actionnaires détenant des actions au porteur ou au nominatif à cette date peuvent voter à l'Assemblée générale.



VOTE PAR COURRIER

**Samedi 15 octobre 2016 à minuit
(heure de Paris)**

Date limite de réception
des documents par la Société

OU



VOTE PAR INTERNET

**Lundi 17 octobre 2016 à 15h00
(heure de Paris)**

Date limite de vote sur le site

Si vous décidez de voter par Internet, vous ne devez pas renvoyer votre formulaire de vote papier, et vice versa.



TRANSMISSION DE VOS INSTRUCTIONS AVEC LE FORMULAIRE PAPIER

Vous avez la possibilité de demander une carte d'admission, de donner procuration ou de voter par correspondance en utilisant le formulaire unique (voir ci-après, en pages 9 et 10, les modalités d'obtention et l'exemplaire type de ce formulaire unique).

1 – Demander une carte d'admission

Vous êtes actionnaire au nominatif

- Vous cochez la **case A** du formulaire unique (voir ci-après, en page 10, l'exemplaire type de ce formulaire unique) ;
- Vous datez et signez en bas du formulaire unique ;
- Vous inscrivez vos nom, prénom et adresse en bas du formulaire unique ou vous les vérifiez s'ils y figurent déjà ;
- Vous retournez le formulaire unique à l'aide de l'enveloppe T fournie avec votre brochure « Avis de convocation » à BNP Paribas Securities Services - CTS Assemblées Générales - Les Grands Moulins de Pantin - 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

Il est conseillé de retourner le plus tôt possible votre demande de carte d'admission, soit au plus tard le **vendredi 14 octobre 2016**, pour que vous puissiez la recevoir en temps utile, compte tenu des délais postaux.

Si vous n'avez pas le temps de demander votre carte d'admission ou si vous ne l'avez pas reçue le jour de l'Assemblée générale, votre qualité d'actionnaire au nominatif vous permettra néanmoins de participer à l'Assemblée générale sur présentation d'une pièce d'identité auprès du guichet d'accueil prévu à cet effet.

Vous êtes actionnaire au porteur

- Vous cochez la **case A** du formulaire unique (voir ci-après, en pages 9 et 10, les modalités d'obtention et l'exemplaire type de ce formulaire unique) ;
- Vous datez et signez en bas du formulaire unique ;
- Vous inscrivez vos nom, prénom et adresse en bas du formulaire unique ;
- Vous retournez le formulaire unique à votre intermédiaire habilité qui se chargera d'envoyer ce formulaire accompagné d'une attestation de participation à BNP Paribas Securities Services à l'adresse indiquée précédemment.

Il est conseillé de retourner le plus tôt possible votre demande de carte d'admission, soit au plus tard le **vendredi 14 octobre 2016**, pour que vous puissiez la recevoir en temps utile, compte tenu des délais postaux.

Si vous n'avez pas le temps de demander votre carte d'admission ou si vous ne l'avez pas reçue le jour de l'Assemblée générale, vous pourrez participer à l'Assemblée générale sur présentation d'une pièce d'identité et d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de votre compte de titres au porteur justifiant l'inscription en compte de vos actions au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale à zéro heure, heure de Paris, soit le **vendredi 14 octobre 2016 à zéro heure, heure de Paris**.

ATTENTION : En aucun cas, les demandes de cartes d'admission ne doivent être retournées directement à la Société.

2 – Donner procuration à un autre actionnaire, à votre conjoint, au partenaire avec lequel vous avez conclu un pacte civil de solidarité ou à toute autre personne physique ou morale de votre choix dans les conditions prévues à l'article L. 225-106 du Code de commerce

- Vous cochez la **case B** du formulaire unique et la case « *je donne pouvoir à* » ;
- Vous indiquez l'identité et l'adresse de votre représentant ;
- Vous datez et signez en bas du formulaire unique.

3 – Donner procuration au Président de l'Assemblée générale

- Vous cochez la **case B** du formulaire unique ;
- Vous datez et signez en bas du formulaire unique.

4 – Donner procuration sans indication de mandataire

- Vous datez et signez en bas du formulaire unique.

Pour toute formule de pouvoir sans indication de mandataire, il sera émis, en votre nom, par le Président de l'Assemblée générale, un vote favorable à l'adoption des résolutions proposées ou agréées par le Conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de toutes les autres résolutions.

5 – Voter par correspondance

- Vous cochez la **case B** du formulaire unique et la case « *je vote par correspondance* » ;
- Afin de voter pour chaque résolution, vous devez compléter le cadre correspondant selon votre choix, comme indiqué sur le formulaire unique :
 - **vote contre ou abstention** : si vous désirez voter contre une résolution ou vous abstenir (l'abstention étant assimilée à un vote contre), vous noircissez la case correspondant au numéro de la résolution concernée,
 - **vote pour** : vous ne noircissez aucune case si vous votez pour à chaque résolution ;
- Vous datez et signez en bas du formulaire unique.

ATTENTION : Dans tous les cas, vous devez remplir le formulaire unique (voir ci-après, en page 10, l'exemplaire type de ce formulaire) et le retourner en utilisant l'enveloppe T fournie avec votre brochure « Avis de convocation » à BNP Paribas Securities Services - CTS Assemblées Générales - Les Grands Moulins de Pantin - 9 rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex si vous êtes actionnaire au nominatif ou à votre intermédiaire habilité si vous êtes actionnaire au porteur.



TRANSMISSION DE VOS INSTRUCTIONS PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Bureau Veritas vous offre la possibilité de transmettre vos instructions par Internet, avant l'Assemblée générale, sur la plateforme VOTACCESS qui sera ouverte du **mercredi 28 septembre 2016 au lundi 17 octobre 2016 à 15h00 (heure de Paris)**.

Cette plateforme vous donne les mêmes possibilités que le formulaire papier. Vous pouvez :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• demander une carte d'admission ;• voter sur les résolutions ;• donner pouvoir au Président de l'Assemblée ; | <ul style="list-style-type: none">• donner procuration à toute personne de votre choix ;• révoquer et désigner un nouveau mandataire. |
|---|--|

Afin d'éviter tout engorgement éventuel de la plateforme VOTACCESS, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la veille de l'Assemblée générale pour saisir leurs instructions.

La possibilité de saisir ses instructions par Internet avant l'Assemblée prendra fin la veille de la réunion, **soit le lundi 17 octobre 2016 à 15h00 (heure de Paris)**.

Demander une carte d'admission, désigner ou révoquer un mandataire ou voter

Vous êtes actionnaire au nominatif

L'actionnaire au nominatif devra se connecter sur le site VOTACCESS accessible via le site Planetshares dont l'adresse est la suivante : <https://planetshares.bnpparibas.com>.

- Les titulaires d'actions au **nominatif pur** dont BNP Paribas Securities Services est chargé de la gestion du compte devront se connecter au site Planetshares en utilisant le numéro d'identifiant et le mot de passe leur permettant déjà de consulter leur compte.
- Les titulaires d'actions au **nominatif administré** devront, pour accéder au site dédié sécurisé de l'Assemblée, se connecter au site Planetshares en utilisant l'identifiant qui se trouve en haut à droite du formulaire unique qui leur aura été adressé. À l'aide de leur identifiant, ils pourront obtenir leur mot de passe par voie postale ou par courriel.
- Les actionnaires salariés dont la gestion des comptes au **nominatif pur est assurée par CACEIS** pourront accéder au site dédié sécurisé de l'Assemblée en se connectant au site Planetshares My Proxy (<https://gisproxy.bnpparibas.com/bureauveritas.pg>) à l'aide de l'identifiant qui se trouve en haut à droite du formulaire unique qui leur aura été adressé et d'un critère d'identification correspondant au numéro de compte chez CACEIS. L'actionnaire devra, alors, suivre les indications données à l'écran pour obtenir son mot de passe puis accéder au site dédié sécurisé de l'Assemblée (VOTACCESS).

Dans le cas où l'actionnaire n'est plus en possession de son identifiant et/ou son mot de passe, il peut également contacter le numéro de téléphone 0 826 109 119 mis à sa disposition.

Après s'être connecté, l'actionnaire devra suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander une carte d'admission, désigner ou révoquer un mandataire, ou voter.

Vous êtes actionnaire au porteur

L'actionnaire au porteur devra se renseigner afin de savoir si son intermédiaire habilité est connecté ou non au site VOTACCESS, et, le cas échéant, si cet accès est soumis à des conditions d'utilisation particulières. **L'actionnaire au porteur dont l'intermédiaire habilité n'a pas adhéré au site VOTACCESS ne pourra pas faire sa demande de carte d'admission ou voter par voie électronique.**

- L'actionnaire dont l'intermédiaire habilité est connecté au site VOTACCESS devra s'identifier sur le portail Internet de son intermédiaire habilité avec ses codes d'accès habituels. Il devra ensuite cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à ses actions Bureau Veritas et suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander une carte d'admission, désigner ou révoquer un mandataire, ou voter.
- L'actionnaire dont l'intermédiaire habilité n'est pas connecté au site VOTACCESS ne pourra pas faire sa demande de carte d'admission ou voter par voie électronique mais pourra toutefois **désigner ou révoquer un mandataire** en envoyant un e-mail à l'adresse suivante : paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com. Cet e-mail devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom de la société concernée, date de l'Assemblée, nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant ainsi que le nom, prénom et si possible l'adresse du mandataire.

L'actionnaire devra obligatoirement demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres d'envoyer une confirmation écrite à BNP Paribas Securities Services – CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin - 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

ATTENTION : Désignation d'un mandataire par voie électronique (Article R. 225-79 du Code de commerce)

Le mandataire qui sera désigné n'aura pas la faculté de se substituer une autre personne.

Seules ces notifications électroniques de désignation ou de révocation de mandat, complétées et réceptionnées au plus tard la veille de l'Assemblée générale, à 15 heures (heure de Paris), soit **lundi 17 octobre 2016 à 15h00 (heure de Paris)**, pourront être prises en compte.

Par ailleurs, seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra pas être prise en compte et/ou traitée.

LE FORMULAIRE UNIQUE

Comment vous le procurer ?

Vos actions sont au nominatif

Vous avez reçu un formulaire unique en annexe à la brochure « Avis de convocation ». Vous n'avez donc aucune démarche à effectuer pour vous le procurer.

Vos actions sont au porteur

Vous pourrez vous procurer le formulaire unique à compter de la date de convocation de l'Assemblée générale auprès de votre intermédiaire habilité qui devra en faire la demande écrite auprès de BNP Paribas Securities Services – CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin - 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex, étant précisé que pour être prise en compte cette demande devra être accompagnée d'une attestation de participation justifiant de votre qualité d'actionnaire de la Société.

ATTENTION : pour être prise en compte, la demande de formulaire unique devra être reçue par BNP Paribas Securities Services au plus tard six jours calendaires avant l'Assemblée générale, soit au plus tard le **mercredi 12 octobre 2016**.

À qui le renvoyer ?

Vos actions sont au nominatif

Vous retournez le formulaire unique en utilisant l'enveloppe T fournie avec votre brochure « Avis de convocation » à BNP Paribas Securities Services – CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin - 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Vos actions sont au porteur

Vous retournez le formulaire unique à votre intermédiaire habilité qui justifiera directement de votre qualité d'actionnaire auprès de BNP Paribas Securities Services par la production d'une attestation de participation.

Quand le renvoyer ?

Pour être pris en compte, les formulaires uniques devront parvenir à BNP Paribas Securities Services dûment remplis et signés au plus tard le **samedi 15 octobre 2016**.

Pour toute information, n'hésitez pas à :

- Consulter notre site Internet : <http://finance.bureauveritas.fr>
- Contacter le service actionnaires :

0 800 434 241 Service & appel gratuits

(France uniquement)

Comment remplir le formulaire unique ?

Vous désirez participer personnellement à l'Assemblée : cochez la case **A** pour recevoir votre carte d'admission.

Vous ne pouvez pas participer à l'Assemblée et souhaitez voter par correspondance ou vous y faire représenter : cochez la case **B**.

A **IMPORTANT :** avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso / Before selecting, please refer to instructions on reverse side.

B **QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE, MARQUEZ COMME CECI ■ LA OU LES CASES CORRESPONDANTES, DATER ET SIGNER AU BAS DU FORMULAIRE / WHICHEVER OPTION IS USED, TICK IN THE BOX(ES) - LINE THIS ■, DATE AND SIGN AT THE BOTTOM OF THE FORM**
Je désire assister à cette assemblée et demander une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire / I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form.
J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes / I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
Convoquée le 18 octobre 2016, à 15 heures
à Le XXII, 22 rue d'Aumale, 75009 PARIS

COMBINED ORDINARY AND EXTRAORDINARY SHAREHOLDER'S MEETING
To be held on October 18th, 2016, at 3:00 pm
at Le XXII, 22 rue d'Aumale, 75009 PARIS

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ / For Company's use only
Identifiant / Account
Nominatif / Registered
Porteur / Bearer
Nombre d'actions / Number of shares
Nombre de voix / Number of voting rights

JE VOTE PAR CORRESPONDANCE // VOTE BY POST
Cf. au verso renvoi (2) - See reverse (2)

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en notifiant comme ci ■ la case correspondante et pour lesquels je vote NON ou je m'abstiens.
I vote YES for all the draft resolutions approved by the Board of Directors EXCEPT those indicated by a tick in the box - like this ■, for which I vote NO or I abstain.

Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration, je vote en notifiant comme ci ■ la case correspondant à mon choix.
On the draft resolutions not approved by the Board of Directors, I cast my vote by ticking the box of my choice - like this ■.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	Oui / Yes	Non/No	Abst/Abst	Autre/Other
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A			F
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	B			G
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	C			H
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D			J
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	E			K

JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
cf. au verso renvoi (3)
I HEREBY GIVE PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING
See reverse (3)

JE DONNE POUVOIR A : cf. au verso renvoi (4)
I HEREBY GIVE PROXY TO : see reverse (4)
Mme OU Mlle, Raison Sociale / Ms, Mrs or Miss, Corporate Name
Nom, Prénom, Adresse / Name, First name, Address

Quel que soit votre choix, datez et signez ici
Date & Signature

Inscrivez ici vos nom, prénom et adresse ou vérifiez-les s'ils y figurent déjà.
Name, First name, address of the shareholder (if this information is already supplied, please verify and correct if necessary)
Cf. au verso renvoi (1) - See reverse (1)

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée / In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting
- Je donne pouvoir au Président de l'A.G. de voter en mon nom. / I give proxy to the Chairman of the general meeting to vote on my behalf.
- Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote blanc). / I abstain from voting (abstention is equivalent to a vote against).....
- Je donne procuration (cf. au verso renvoi 4) à M., Mme ou Mlle, Raison Sociale.....
pour voter en mon nom / I give proxy to (see reverse 4) Ms, Mrs or Miss, Corporate Name to vote on my behalf
Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard :
sur 1^{er} convocation / on 1st notification
15 octobre 2016 / October 15th, 2016
R/S : S&P PARIBAS SECURITIES SERVICES, CTS Assemblée, Grande Mosquée de Paris - 93751 PANTIN Cedex.

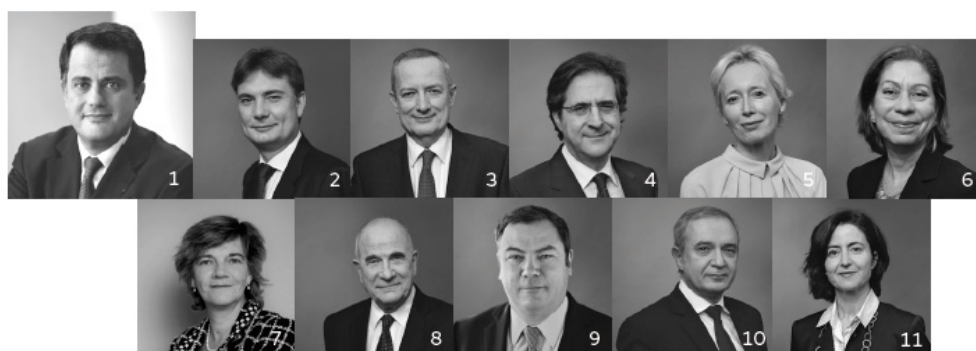
Vous désirez voter par correspondance : cochez ici et suivez les instructions.

Vous désirez donner pouvoir au Président de l'Assemblée : suivez les instructions.

Vous désirez donner pouvoir à une personne dénommée qui sera présente à l'Assemblée : cochez ici et inscrivez les coordonnées de cette personne.

Gouvernance

Composition du Conseil d'administration ⁽¹⁾



- | | | | |
|--|---|---|---|
| <p>1. Frédéric Lemoine
Président du Conseil d'administration
51 ans – Nationalité française
Président du Directoire de Wendel</p> | <p>4. Aldo Cardoso ⁽²⁾
60 ans – Nationalité française
Administrateur de Sociétés</p> | <p>7. Siân Herbert-Jones ⁽²⁾
56 ans – Nationalité britannique
Administrateur de sociétés</p> | <p>10. Jean-Michel Ropert
49 ans – Nationalité française
Consultant</p> |
| <p>2. Stéphane Bacquaert
45 ans – Nationalité française
Gérant de Wendel Africa</p> | <p>5. Nicoletta Gladrossi ⁽²⁾
50 ans – Nationalité italienne
Senior Advisor, Energy Bain
Capital Partners</p> | <p>8. Pierre Hessler ⁽²⁾
72 ans – Nationalité française
Consultant, Chercheur</p> | <p>11. Lucia Sinapi-Thomas
52 ans – Nationalité française
Directeur exécutif Business
Platforms de Capgemini</p> |
| <p>3. Patrick Buffet ⁽²⁾
62 ans – Nationalité française
Président-Directeur Général
d'Eramet</p> | <p>6. Ieda Gomes Yell ⁽²⁾
60 ans – Nationalité britannique
Consultante, Chercheur</p> | <p>9. Pascal Lebard ⁽²⁾
54 ans – Nationalité française
Président-Directeur Général
de Sequana</p> | |

(1) Au 27 septembre 2016.
(2) Administrateur indépendant.



Pour toutes informations complémentaires sur la composition et le fonctionnement du Conseil d'administration, nous vous invitons à consulter (i) le chapitre 3 du Document de référence 2015, à jour au 31 décembre 2015, disponible sur le site Internet de la Société (<http://finance.bureauveritas.fr>) et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et (ii) le site Internet de la Société (<http://finance.bureauveritas.fr>), rubrique Finance / Gouvernance / Conseil d'administration.

Composition des Comités du Conseil

Comités du conseil	Frédéric Lemoine	Stéphane Bacquaert	Patrick Buffet	Aldo Cardoso	Nicoletta Gladrossi	Ieda Gomes Yell	Siân Herbert-Jones	Pierre Hessler	Pascal Lebard	Jean-Michel Ropert	Lucia Sinapi-Thomas
Comité d'audit et des risques				●		●				●	●
Comité des nominations et des rémunérations				●	●		●	●	●		
Comité stratégique	●	●	●			●		●			

● Président
● Membre

Informations sur les candidats dont la nomination en qualité d'administrateur est proposée

<p>Stéphanie Besnier <i>Administrateur</i> 39 ans <i>Nationalité française</i></p>	<p>La nomination de Stéphanie Besnier en qualité d'administrateur de la Société est soumise à l'approbation de l'Assemblée générale</p>	<p>Fonction actuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Directeur Senior de Wendel
	<p>Biographie</p> <p>Chez Wendel depuis 2007, Stéphanie Besnier a commencé sa carrière au Ministère des Finances en 2003, elle a travaillé à la Direction du Trésor au service international, puis à l'agence des Participations de l'Etat en charge des entreprises de transport maritime et ferroviaire. Stéphanie Besnier est ancienne élève de Polytechnique, ingénieur du Corps des Ponts et Chaussées et diplômée de l'École d'Économie de Paris.</p>	<p>Autres mandats</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur d'IHS
<p>Claude Ehlinger <i>Administrateur</i> 53 ans <i>Nationalité luxembourgeoise</i></p>	<p>La nomination de Claude Ehlinger en qualité d'administrateur de la Société est soumise à l'approbation de l'Assemblée générale</p>	<p>Fonction actuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • CEO d'Oranje-Nassau, Directeur associé et membre du Comité d'investissement de Wendel à compter du 1^{er} octobre 2016
	<p>Biographie</p> <p>Claude Ehlinger rejoindra Wendel le 1^{er} octobre en tant que CEO d'Oranje-Nassau, Directeur associé et membre du Comité d'investissement. Claude Ehlinger était précédemment Directeur général adjoint de Louis Dreyfus Company qu'il avait rejoint en juillet 2007 comme Directeur financier groupe. Il a été Directeur général par interim de Louis Dreyfus Company de juin 2014 à octobre 2015. Claude Ehlinger a commencé sa carrière en 1985 chez Thomson Group avant de rejoindre en 1987 Finacor en tant que Directeur associé. De 1999 à 2003, il fut Directeur financier chez CCMX, puis Contrôleur financier régional chez Capgemini. Il rejoignit Eutelsat en juin 2004 en tant que Directeur financier groupe jusqu'en juillet 2007. Claude Ehlinger est diplômé d'HEC.</p>	<p>Autres mandats</p> <ul style="list-style-type: none"> • Néant

En cas de vote favorable aux résolutions 7 et 8, le Conseil d'administration sera composé de 13 membres dont 7 indépendants et continuera de respecter la proportion d'administrateurs indépendants recommandée par le Code AFEP/MEDEF.

Exposé sommaire

1 Faits marquants du premier semestre 2016

1.1 Montée en puissance des initiatives de croissance 2020

2016 est une année charnière pour la mise en œuvre de la stratégie présentée en octobre 2015, qui est basée sur :

- Huit Initiatives de Croissance : Bâtiments & Infrastructures, Services Opex sur les marchés Pétrole & Gaz, Power & Utilities, Chimie, Segments adjacents - Distribution / Industrie minière, Agroalimentaire, Automobile, Smartworld, Contrats globaux de Certification et Marine & Offshore ;
- Deux pays clés : les États-Unis et la Chine ;
- Quatre principaux leviers : les Ressources Humaines, la Gestion des grands comptes, *Excellence@BV* et le Digital.

Au premier semestre (« S1 ») 2016, les activités relatives aux Huit Initiatives de Croissance ont contribué à hauteur de 2,2 points à la croissance organique du Groupe. Les initiatives Marine & Offshore, Agroalimentaire, Bâtiments & Infrastructures, Automobile et Certification montent toutes en puissance, tandis que d'autres initiatives sont à des stades plus précoces de développement. Toutes les acquisitions réalisées depuis le début de l'année soutiennent les initiatives de croissance.

Les autres activités ont une contribution négative à la croissance organique du Groupe, à hauteur de 2,8 points. Cette situation s'explique principalement par le repli des marchés des matières premières, avec notamment un impact négatif de 1,5 points des activités liées au CAPEX pétrole et gaz. Ces dernières activités, qui représentent 6 % du CA du Groupe, accusent une baisse de 19 % au S1 2016 par rapport au S1 2015.

1.2 Nouvelle organisation Marketing & Ventes en place, supportant déjà les initiatives de croissance

Le Groupe progresse bien dans la mise en place et le déploiement de sa nouvelle organisation Marketing & Ventes, qui est au cœur de sa stratégie de pénétration de nouveaux segments de marché porteurs et d'accélération de sa diversification globale.

Les responsables de marché globaux sont désormais en place dans 80 % des marchés considérés comme stratégiques par Bureau Veritas. Ils s'appuient sur un réseau de plus d'une trentaine de responsables de marché régionaux. En outre, 90 % des grands comptes du Groupe sont maintenant sous la responsabilité directe d'un responsable grands comptes.

Les responsables de marché et les responsables grands comptes contribuent à renforcer la relation client, offrent des services mieux adaptés à leurs besoins et développent les opportunités de ventes croisées.

Cette stratégie commence à porter ses fruits, ainsi qu'en témoignent les premiers succès commerciaux :

- **Initiative de croissance : Opex** - Plusieurs contrats majeurs ont été remportés par exemple avec une importante société gazière auprès de laquelle Bureau Veritas accroît progressivement ses prestations, tant sur le plan géographique (Amérique latine, Europe) qu'en termes de services (services intégrés pour un réseau de distribution de gaz, contrôle technique obligatoire et compteurs de gaz). Le chiffre d'affaires réalisé avec ce client, à qui Bureau Veritas n'offrait pas de services auparavant, a été multiplié par 3 depuis 2015.
- **Initiative de croissance : segments adjacents / industrie minière** - Bureau Veritas est le partenaire historique de grandes sociétés minières telles que BHP Billiton, initialement axé sur les services de tests minéralogiques et métallurgiques et les services de contrôle et d'assurance qualité pour les projets Capex. En optant pour une approche Marketing & Ventes intégrée, Bureau Veritas s'est imposé comme un partenaire dans les services Opex industriels, et assure le contrôle de l'intégrité des actifs et des équipements de la mine de cuivre d'Escondida au Chili.
- **Pays clé : la Chine** - Bureau Veritas accompagne une société d'ingénierie chinoise de premier plan (*EPC contractor*) du secteur de l'Électricité dans son développement en Asie du Sud. Les missions comprennent la supervision du processus de construction de stations de conversion et d'autres projets, ainsi que des lignes électriques.

1.3 Six acquisitions, toutes à l'appui des initiatives de croissance

Au S1 2016, le Groupe a réalisé six acquisitions représentant un chiffre d'affaires annualisé d'environ 105 millions d'euros, soit 2,3 % du CA Groupe 2015.

B&I

Chongqing Liansheng (détenue à 80 %) intervient sur les infrastructures de transports et de services publics, ainsi que sur des projets immobiliers haut de gamme ou industriels en Chine. En 2015, son chiffre d'affaires était de 30 millions d'euros.

HCD (Royaume-Uni) offre des services comprenant le contrôle construction, la sécurité incendie, l'assistance technique pour la conformité réglementaire et les services d'ingénierie. En 2015, son chiffre d'affaires était de 10 millions d'euros.

Agroalimentaire

DTS (détenue à 51 %) est leader dans le marché du test pour la filière agroalimentaire en Australie, à travers son activité de suivi et de garantie de l'intégrité des produits agricoles et agroalimentaires du producteur au consommateur. En 2015, son chiffre d'affaires était de 35 millions d'euros.

Automobile

VEO (détenue à 65 %) est un organisme de vérification de conformité dans le secteur automobile basé en Chine. Cette acquisition, qui complète les capacités existantes du Groupe en Chine, positionne Bureau Veritas comme un prestataire de solutions intégrées dans le segment Automobile, tant pour le marché domestique qu'à l'export. En 2015, son chiffre d'affaires était de 8,5 millions d'euros.

Marine & Offshore

TMC (TMC Marine Ltd) est une société de conseil et d'ingénierie internationale de premier plan, spécialisée dans une large gamme de services maritimes, y compris le sauvetage. En 2015, son chiffre d'affaires était de 8,5 millions d'euros.

OPEX pour le marché de la pétrochimie

Summit (Summit Inspection Services, Inc.) est une société américaine spécialisée dans les services d'inspection des émissions diffuses, qui entretient d'excellentes relations avec les leaders de l'industrie pétrochimique. En 2015, son chiffre d'affaires était de 13 millions d'euros.

2 Évolution de l'activité et des résultats

(millions d'euros)	S1 2016	S1 2015	Variation
Chiffre d'affaires	2 221,4	2 318,7	-4,2 %
Achats et charges externes	(640,3)	(652,6)	
Frais de personnel	(1 162,4)	(1 209,7)	
Autres charges	(115,2)	(120,8)	
Résultat opérationnel	303,5	335,6	-9,5 %
Quote-part des sociétés mises en équivalence	0,4	0,3	
Résultat opérationnel après quote-part des sociétés mises en équivalence	303,9	335,9	-9,5 %
Résultat financier	(43,4)	(47,6)	
Résultat avant impôts	260,5	288,3	-9,6 %
Impôts sur les résultats	(93,6)	(106,1)	
Résultat net	166,9	182,2	-8,4 %
Intérêts minoritaires	7,3	7,1	
Résultat net part du groupe	159,6	175,1	-8,9 %

2.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'établit à 2 221,4 millions d'euros au S1 2016, en baisse de 4,2 % par rapport au S1 2015 mais en hausse de 0,7 % à taux de change constants.

- Croissance organique de -0,6 %, tendance stable entre le T1 et le T2

L'année 2016 a démarré lentement, traduisant la baisse organique des activités liées aux matières premières. L'Industrie (croissance organique de -9,8 %) et les Matières Premières (+1,3 %) ont été affectées - comme prévu - par le ralentissement des activités liées au CAPEX pétrole et gaz et la faiblesse de la partie amont du marché des minéraux. Le fléchissement dans les pays dépendants des matières premières a également pesé sur GSIT (-4,2 %), tout comme le *phasing* défavorable des contrats.

L'activité Construction affiche une croissance modérée (+0,4 %), en raison d'un ralentissement en Amérique latine et en Asie, tandis que les effets de la reprise cyclique tardent à se concrétiser sur le marché français.

Dans l'activité Biens de consommation, les performances s'améliorent progressivement (+2,3 %), toutes catégories de produits confondues, sauf pour les biens de consommation durables. L'activité Marine enregistre une croissance soutenue (+3,0 %), avec une progression dans les nouvelles constructions et sur le segment en-service, malgré le contexte défavorable dans l'offshore pour ce dernier.

Les segments Certification (+5,4 %), IVS (+5,2 %) et la partie Matières Premières liée aux échanges se montrent résilients. Ces activités bénéficient des initiatives commerciales, ainsi que de la stratégie de diversification géographique ou en termes d'offre de service.

Par zone géographique, les activités en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique (46 % du CA) enregistrent une croissance organique de 2,8 % au premier semestre, avec une solide performance des sous-régions où la présence de Bureau Veritas reste limitée (Europe de l'Est, du Nord et du Sud), portée par les initiatives commerciales du Groupe et l'amélioration de la conjoncture. En Asie-Pacifique (30 % du CA ; croissance organique de 1,9 %), l'activité rebondit grâce à l'accélération de la croissance en Asie. La croissance organique de la région Pacifique, qui est exposée au fléchissement des marchés des matières premières, reste faible. Le continent américain (24 % du CA) accuse un net repli de -8,7 % qui tient à l'exposition importante au secteur Pétrole et Gaz (notamment les activités liées aux CAPEX).

- La croissance externe ressort à 1,3 %, et reflète à la fois la contribution des acquisitions réalisées en 2016, à l'appui de 5 des 8 initiatives de croissance du Groupe, ainsi que la contribution des acquisitions réalisées au cours des exercices précédents.
- Les variations des taux de change ont eu un impact négatif de 4,9 %, principalement du fait de la dépréciation des devises de pays émergents face à l'euro.

2.2 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'élève à 303,5 millions d'euros, en baisse de 9,5 % par rapport aux 335,6 millions d'euros du S1 2015 ; à taux de change constant, la baisse est de 4,5 %.

2.3 Résultat opérationnel ajusté

Le résultat opérationnel « ajusté » est défini comme le résultat opérationnel avant prise en compte des produits et charges relatifs aux acquisitions et des autres éléments jugés comme non récurrents.

(millions d'euros)	S1 2016	S1 2015	Variation
Résultat opérationnel	303,5	335,6	-9,5 %
Amortissement des actifs incorporels	32,0	34,3	
Autres charges liées aux acquisitions	3,5	0,4	
Charges de restructurations	11,5	-	
Résultat opérationnel ajusté	350,5	370,3	-5,3 %

Les autres charges opérationnelles s'élèvent à 47,0 millions d'euros, à comparer à 34,7 millions d'euros au S1 2015, et se décomposent de la façon suivante :

- 32,0 millions d'euros d'amortissement des actifs incorporels, en baisse par rapport au S1 2015 (34,3 millions d'euros) ;
- 11,5 millions d'euros de charge de restructurations, principalement dans la région Amériques (Amérique du Nord et Amérique latine) et en Australie, pour les activités Industrie et Matières Premières ;
- 3,5 millions d'euros de charges liées aux acquisitions (0,4 million d'euros au S1 2015).

Le résultat opérationnel ajusté s'élève à 350,5 millions d'euros, en baisse de 5,3 % par rapport au S1 2015 et en progression de 0,5 % à taux de change constants.

La marge opérationnelle ajustée s'élève à 15,8 % au S1 2016, en baisse de 0,2 point par rapport au S1 2015. Hors impact des taux de change, la marge opérationnelle est globalement stable par rapport au S1 2015.

Au S1 2016, hors impact de change, les impacts principaux sur la marge concernent les activités exposées au secteur Pétrole & Gaz qui sont compensés par les initiatives d'excellence opérationnelle *Excellence@BV*.

Les activités les plus dynamiques ont connu une croissance rentable avec une hausse de la profitabilité dans l'IVS et la Certification. Inversement, l'activité GSIT voit sa marge diminuer de façon importante, du fait de la baisse des volumes et des coûts de lancement des nouveaux contrats. Le mix d'activité explique la légère dégradation de la marge de Marine & Offshore et de Biens de consommation, quand celle de la Construction peut être attribuée au mix pays. Enfin, la division Matières Premières bénéficie des actions de restructurations menées par le Groupe en 2015.

2.4 Résultat financier

(millions d'euros)

	S1 2016	S1 2015
Coût de l'endettement financier brut	(43,5)	(41,8)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	1,2	2,5
Coût de l'endettement financier net	(42,3)	(39,3)
Ecart de change	1,3	(3,7)
Coût financier des régimes de retraites	(1,5)	(2,1)
Autres	(0,9)	(2,5)
Résultat financier	(43,4)	(47,6)

La charge financière nette, qui s'élève à 42,3 millions d'euros au S1 2016, est en augmentation de 3,0 millions d'euros par rapport à la même période en 2015 (charge de 39,3 millions d'euros). Cette hausse provient de l'augmentation de l'endettement pour financer les acquisitions, tandis que le taux d'intérêt moyen de la dette est en très légère baisse.

Bureau Veritas enregistre un gain de change de 1,3 millions d'euros au S1 2016 (contre une perte de 3,7 millions d'euros au S1 2015) qui provient pour l'essentiel de l'appréciation des actifs libellés en dollars américains détenus par certaines filiales de pays émergents.

2.5 Impôts sur les résultats

La charge d'impôt sur les résultats consolidés s'élève à 93,6 millions d'euros au S1 2016, contre 106,1 millions d'euros au S1 2015. Le taux effectif d'impôt (TEI), correspondant à la charge d'impôt divisée par le montant du résultat avant impôt, représente 35,9 % au S1 2016 contre 36,8 % au S1 2015. Le TEI ajusté est de 34,6 % ; il correspond au TEI corrigé de l'effet d'impôt sur les éléments non récurrents.

La baisse observée par rapport à l'exercice antérieur est principalement due à la baisse du taux d'imposition en France et à la baisse des déficits sans impact fiscal.

2.6 Résultat net part du Groupe

Le résultat net part du Groupe s'élève à 159,6 millions d'euros au S1 2016.

Le bénéfice net par action est de 0,37 euro, en baisse de 8,8 % par rapport à 0,40 euros au S1 2015.

2.7 Résultat net ajusté part du Groupe

Le résultat net « ajusté » part du Groupe est défini comme le résultat net part du Groupe ajusté des autres charges opérationnelles nettes d'impôt.

(millions d'euros)

	S1 2016	S1 2015
Résultat net part du Groupe	159,6	175,1
BPA ^(a) (euros par action)	0,37	0,40
Autres charges opérationnelles	47,0	34,7
Effet d'impôt sur les autres charges opérationnelles	(12,7)	(9,5)
Résultat net ajusté part du Groupe	193,9	200,3
BPA ajusté ^(a) (euros par action)	0,44	0,46

(a) BPA : Bénéfice Par Action : calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions de 437 112 819 actions au S1 2016, et de 437 529 823 actions au S1 2015

Le résultat net part du Groupe ajusté s'élève à 193,9 millions d'euros au S1 2016. Le bénéfice net ajusté par action est de 0,44 euro au S1 2016, en baisse de 3,1 % par rapport au S1 2015 ; il est en hausse de 3,9 % ajusté des effets de change.

2.8 Résultats par activité

Évolution du chiffre d'affaires du premier semestre

(millions d'euros)	2016	2015 ⁽²⁾	Croissance en %			
			totale	organique	périmètre	change
Marine	203,7	202,2	0,7 %	3,0 %	1,3 %	-3,6 %
Industrie	448,7	542,1	-17,2 %	-9,8 %	0,1 %	-7,5 %
IVS	293,3	287,2	2,1 %	5,2 %	-	-3,1 %
Construction	283,2	271,6	4,3 %	0,4 %	6,9 %	-3,0 %
Certification	172,5	170,8	1,0 %	5,4 %	-	-4,4 %
Matières Premières ⁽¹⁾	399,4	417,7	-4,4 %	1,3 %	0,8 %	-6,5 %
Biens de consommation ⁽¹⁾	300,3	295,0	1,8 %	2,3 %	2,4 %	-2,9 %
GSIT	120,3	132,1	-8,9 %	-4,2 %	-	-4,7 %
Total 1er semestre (S1)	2 221,4	2 318,7	-4,2 %	-0,6 %	1,3 %	-4,9 %

IVS : Inspection & Vérification en Service

GSIT : Services aux gouvernements & Commerce international

Évolution du résultat opérationnel ajusté du premier semestre

(millions d'euros)	Résultat opérationnel ajusté			Marge opérationnelle ajustée		
	2016	2015 ⁽²⁾	Variation	2016	2015	Variation (%)
Marine	54,5	54,7	-0,4 %	26,8 %	27,1 %	-0,3
Industrie	59,2	75,9	-22,0 %	13,2 %	14,0 %	-0,8
IVS	34,2	31,0	10,3 %	11,7 %	10,8 %	+0,9
Construction	37,9	38,4	-1,3 %	13,4 %	14,1 %	-0,7
Certification	29,2	28,4	2,8 %	16,9 %	16,6 %	+0,3
Matières Premières ⁽¹⁾	49,6	48,1	3,1 %	12,4 %	11,5 %	+0,9
Biens de consommation ⁽¹⁾	72,6	73,5	-1,2 %	24,2 %	24,9 %	-0,7
GSIT	13,3	20,3	-34,5 %	11,1 %	15,4 %	-4,3
Total 1er semestre (S1)	350,5	370,3	-5,3 %	15,8 %	16,0 %	-0,2

(1) Ces chiffres intègrent une reclassification des tests pour l'alimentaire depuis l'activité Biens de consommation vers l'activité Matières Premières, telle que décrite en note 6 du Chapitre 2 – États financiers consolidés résumés.

(2) Par ailleurs, certaines réaffectations d'activité industrielles entre divisions ont été opérées au S1 2016. Les données du S1 2015 tiennent compte de la nouvelle réaffectation afin de permettre une meilleure comparabilité.

Marine & Offshore

L'activité enregistre une croissance organique positive au S1 2016 (+3,0 %), avec des tendances contrastées dans les deux segments. Dans les nouvelles constructions (42 % du CA), des retards et la fin de plusieurs projets ont entraîné un pic des certifications d'équipements au T2, qui a plus que compensé le ralentissement de l'activité nouveaux navires. Les nouvelles commandes au S1 2016 s'élèvent à 1,3 million de tonneaux, en forte baisse comparativement au S1 2015, dans un contexte de marché en régression.

Le segment En-Service (58 % du CA) affiche une progression très modérée, les activités principales du segment navires en service compensant le ralentissement de l'activité d'évaluation des risques pour l'industrie offshore. Au 30 juin 2016, la flotte classée par Bureau Veritas se compose de 11 382 navires et représente 112,4 millions de tonneaux (en hausse de 4,9 % par rapport au S1 2015).

En mars, Bureau Veritas a annoncé un partenariat stratégique avec Dassault Systèmes. Il vise à numériser les services fournis aux armateurs et aux opérateurs offshore, avec à la clef des économies de main d'œuvre et d'autres coûts. Cette offre différenciante est une illustration de la transformation digitale en marche chez Bureau Veritas.

En mai, la Société a finalisé l'acquisition de TMC, l'un des leaders mondiaux du conseil, possédant une expertise forte sur un vaste éventail de problématiques de la marine, notamment le sauvetage maritime. TMC a réalisé un chiffre d'affaires de 8,5 millions d'euros en 2015.

La marge, qui s'établissait à 27,1 % au S1 2015, ressort à 26,8 % au S1 2016, en légère baisse du fait des fluctuations de change défavorables et du ralentissement de la croissance.

Pour le reste de 2016, compte tenu de la faiblesse du carnet de commandes, le Groupe anticipe un ralentissement de l'activité dans les nouvelles constructions d'ici à la fin de l'année. Le segment en- service devrait mieux résister et atténuer la poursuite de la baisse des activités liées à l'offshore. Dans cet environnement de marché, le Groupe concentrera ses efforts sur la question des coûts afin de protéger ses marges.

Industrie

La croissance organique de l'Industrie affiche un déclin marqué au S1 2016 (-9,8 %), en raison du repli significatif du chiffre d'affaires des activités liées au CAPEX pétrole & gaz, avec des baisses à deux chiffres sur le continent américain et en Australie. Les autres régions telles que l'Asie et le Moyen-Orient résistent mieux grâce à leur diversification en termes de pays et de secteurs. Les poches de croissance se sont concentrées dans les services OPEX et notamment sur les marchés de l'Électricité et en Asie.

L'acquisition de Summit, une société américaine spécialisée dans les services d'inspection des émissions diffuses, permettra à Bureau Veritas d'élargir sa présence dans les services OPEX dans l'industrie pétrochimique.

La marge opérationnelle ajustée s'établit à 13,2 % au S1 2016, contre 14,0 % au S1 2015, du fait de la pression liée aux marchés du pétrole et du gaz. Cette baisse a été en partie atténuée par les mesures de contrôle des coûts prises au cours des derniers trimestres.

Pour le reste de 2016, le Groupe anticipe une décroissance organique du chiffre d'affaires et n'attend pas de rebond des activités liées au CAPEX pétrole & gaz d'ici la fin de l'année. Le Groupe se concentrera sur la diversification de son exposition sectorielle à travers l'expansion dans des marchés stratégiques tels que la Chimie et les industries de transformation, et le renforcement de ses parts de marché existantes en répondant mieux aux besoins de services liés à l'OPEX.

Inspection & vérification en service (IVS)

La croissance organique est robuste au S1 2016 (+5,2 %), tirée par l'ensemble des régions. L'Europe (70 % du CA) est en croissance grâce à l'activité générée par la Directive Énergie et à une activité commerciale soutenue, avec une accélération de la croissance organique dans les deux principaux pays hors France, à savoir l'Espagne et le Royaume-Uni. L'Amérique du Nord s'est redressée grâce à une activité commerciale importante, et le Canada affiche une croissance positive (en partant d'un faible niveau). L'activité a fortement progressé en Asie et au Moyen-Orient.

La marge au S1 2016 s'établit à 11,7 %, à comparer à 10,8 % au S1 2015. Les initiatives de *Lean management* ont eu un effet positif, notamment en Europe, et l'Amérique du Nord a bénéficié du redressement du Canada.

Pour le reste de 2016, le Groupe continuera de mettre en œuvre sa feuille de route - dans le cadre de l'initiative plus globale Bâtiments & Infrastructures - en s'implantant sur de nouveaux marchés (Amérique latine), en densifiant le réseau (Asie) et en développant les activités de contrôle volontaire. Le Groupe poursuivra par ailleurs la mise en œuvre des outils de productivité dans le réseau, avec pour objectif de dégager une croissance rentable.

Construction

L'activité Construction affiche une croissance organique positive (+0,4 %), marquée par l'amélioration des tendances en Europe, qui a plus que compensé la baisse du chiffre d'affaires en Chine due au ralentissement des activités liées au pétrole et au gaz. En Amérique latine, le développement au Chili a intégralement compensé le recul au Brésil.

En France – le principal pays – la croissance est restée soutenue par les services liés aux actifs existants et à l'OPEX. En Europe, les autres marchés s'améliorent.

Bureau Veritas a finalisé deux acquisitions stratégiques depuis janvier, qui permettront de couvrir de nouvelles régions cibles en Chine (Chongqing Liansheng) et au Royaume-Uni (HCD).

La marge du S1 2016 ressort à 13,4 %, contre 14,1 % au S1 2015, mais avec un mix pays moins favorable qu'à la même période l'année dernière.

Au S2 2016, les tendances de marché laissent entrevoir une activité plus favorable en France vers la fin de l'année. L'activité devrait rester positivement impactée par les nouveaux projets d'infrastructures de transport en Asie du Sud et la poursuite de l'expansion en Amérique latine, qui s'inscrivent dans l'initiative de croissance Bâtiments et Infrastructures.

Certification

La division Certification enregistre une progression solide au S1 2016 (+5,4 %), marquée par une accélération de la croissance au T2 grâce à des niveaux d'activité en hausse en Europe, avec notamment un redressement en Espagne et une activité particulièrement soutenue en Italie et en Allemagne. Les autres principales régions ont également été très dynamiques, grâce aux initiatives commerciales qui ont porté leurs fruits sur le continent américain, au Moyen-Orient et en Asie du Sud. Ces trois régions enregistrent une croissance à deux chiffres. La croissance du S1 2016 a été portée par la filière agroalimentaire, les audits de fournisseurs, et plus globalement le thème de la protection des marques.

La marge opérationnelle ajustée est en progression à 16,9 %, à comparer à 16,6 % au S1 2015, principalement grâce à l'augmentation des volumes d'activité et aux initiatives de *Lean management*.

Au S2 2016, la croissance devrait continuer de bénéficier de l'effort portant sur les grands comptes, ainsi que du développement des schémas sectoriels et des services de chaîne logistique dans les marchés stratégiques (agroalimentaire, automobile et aéronautique). Les autres schémas liés à la Directive européenne sur l'efficacité énergétique, au développement durable et au numérique constitueront également des vecteurs de croissance à long terme de l'activité. Le *re-engineering* des processus et la digitalisation devraient soutenir l'amélioration des marges.

Matières premières

L'activité Matières Premières est en croissance de 1,3 % en organique au S1 2016, le dynamisme des activités liées aux volumes d'échanges et à l'agroalimentaire compensant le recul des activités amont (*upstream*).

- Le segment Produits Pétroliers & Pétrochimiques (50 % du CA) est en hausse de 4,1 % en organique, une croissance supérieure à celle du marché, soutenue par les nouveaux services (carburants aviation, gaz de pétrole liquéfié) et par de nouvelles implantations.
- Le segment Métaux & Minéraux (33 % du CA) enregistre une décroissance organique (-7,4 %). Les activités liées à l'*upstream* sont en baisse à deux chiffres en raison d'une contraction des volumes, de pressions sur les prix et d'un mix moins favorable, tandis que les activités liées aux volumes d'échanges sont en hausse, portées par les activités hors charbon.
- Le segment Agroalimentaire (17 % du CA) jouit d'une croissance à deux chiffres : +15,0 % sur le semestre. Bureau Veritas a annoncé une prise de participation majoritaire dans le capital de DTS, société leader dans le marché du test pour la filière agroalimentaire en Australie, à travers son activité de suivi et de garantie de l'intégrité des produits agricoles et agroalimentaires du producteur au consommateur.

La marge opérationnelle progresse à 12,4 % au S1 2016, contre 11,5 % au S1 2015, grâce aux mesures de restructuration, aux initiatives de *Lean management* et à un effet mix.

Au S2 2016, le contexte devrait rester favorable pour les segments Produits Pétroliers & Pétrochimiques et Agroalimentaire, mais avec un ralentissement de la croissance pour ce dernier en raison d'une base de comparaison élevée. Une légère amélioration est envisagée dans les activités liées à l'*upstream* du segment Métaux & Minéraux, du fait d'une base de comparaison plus favorable.

Biens de consommation

L'activité Biens de consommation montre une croissance organique de 2,3 %, tenant compte de l'impact de deux comptes clés, qui ont freiné la croissance des segments Biens durables et Produits électriques et électroniques (sur la partie Mobile). En Chine, la croissance a été portée par l'Automobile et le test des Textiles et des Jouets. L'Europe fait également preuve de robustesse.

À travers l'intégration de NCC, Bureau Veritas construit une offre de service globale pour les acteurs locaux en Argentine et au Brésil, tout en aidant ses clients globaux dans le *Smartworld* à pénétrer ces deux marchés. La prise de participation majoritaire dans le capital de VEO en mai, organisme de vérification de conformité dans le secteur automobile basé en Chine, complète les capacités existantes du Groupe dans ce pays et positionne Bureau Veritas comme un prestataire intégré de solutions dans le segment Automobile, tant pour le marché domestique qu'à l'export.

La marge opérationnelle s'est légèrement contractée à 24,2 % au S1 2016, contre 24,9 % au S1 2015 en raison d'un effet de mix et de l'impact défavorable des taux de change.

Au second semestre 2016, la croissance devrait repartir progressivement et la performance globale bénéficier d'un effet de base favorable, des succès commerciaux et des avancées sur le marché domestique chinois (Distribution, Auto).

Services aux Gouvernements & Commerce International (GSIT)

La croissance organique a fléchi au S1 2016 (-4,2 %), la contribution des nouveaux contrats ne compensant pas la baisse des volumes liée aux fins de contrats et la baisse d'activité dans les pays dépendant des matières premières.

Les contrats de Gouvernements (34 % du CA) sont en retrait, du fait de la fin du contrat au Ghana, des niveaux d'activité plus faibles des sociétés minières, et d'une contribution encore modeste des nouveaux contrats de guichets uniques (*single window*).

Les contrats de Vérification de Conformité (26 % du CA) sont en croissance, hors Irak, grâce à la bonne performance des contrats en Afrique de l'Est.

Les activités de diversification dans l'Automobile et le Commerce international (40 % du CA) affichent des tendances en progression, avec une croissance robuste au T2, portée par les services liés à la chaîne logistique automobile.

La marge opérationnelle accuse une baisse à 11,1 %, contre 15,4 % au S1 2015, en raison de l'impact de change et de l'enchaînement défavorable des contrats, les contrats matures étant remplacés par des solutions nouvelles nécessitant une phase de lancement.

Au second semestre 2016, la croissance devrait repartir progressivement, grâce aux activités de diversification dans l'Automobile, à la montée en charge des contrats de guichets uniques et à des bases de comparaison plus favorables en fin d'année.

3 Flux de trésorerie et financement

3.1 Flux de trésorerie

Flux de trésorerie du Groupe

<i>(en millions d'euros)</i>	S1 2016	S1 2015
Résultat avant impôts	260,5	288,3
Elimination des flux des opérations de financement et d'investissement	51,1	34,5
Provisions et autres éléments sans incidence sur la trésorerie	6,2	14,7
Amortissements et dépréciations	90,8	95,0
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(145,0)	(109,9)
Impôts payés	(102,4)	(106,2)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	161,2	216,4
Acquisitions de filiales	(134,6)	(64,7)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(66,8)	(86,4)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	9,5	1,4
Acquisitions d'actifs financiers non courants	(5,5)	(6,2)
Cessions d'actifs financiers non courants	6,7	3,5
Variation des prêts et avances consentis	7,2	8,3
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(183,5)	(144,1)
Augmentation de capital	0,8	4,4
Acquisition / cession d'actions propres	(20,3)	(23,2)
Dividendes versés	(234,6)	(214,4)
Augmentation des emprunts et autres dettes financières	42,9	232,9
Remboursement des emprunts et autres dettes financières	(13,8)	(68,8)
Intérêts payés	(60,2)	(57,8)
Remboursement des dettes avec les actionnaires	(1,0)	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(286,0)	(126,9)
Incidence des écarts de change	(4,9)	5,6
Variation de la trésorerie nette	(313,2)	(49,0)
Trésorerie nette au début de la période	510,8	210,3
Trésorerie nette à la fin de la période	197,6	161,3
Dont disponibilités et équivalent de trésorerie	212,7	198,2
Dont concours bancaires courants	(15,1)	(36,9)

Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles du Groupe

Les flux de trésorerie générés par l'activité (cash-flow opérationnel) atteignent 161,2 millions d'euros au S1 2016. La génération de trésorerie, en excluant la variation de BFR, est robuste, en ligne avec l'évolution du résultat opérationnel. La variation de BFR est plus prononcée qu'habituellement, due principalement à des effets de *timing* liés aux paiements de taxes indirectes et de contributions sociales.

Au 30 juin 2016, le BFR s'élève à 579,0 millions d'euros, soit 12,6 % du chiffre d'affaires des 12 derniers mois y compris les entités acquises, à comparer à 555,0 millions d'euros au 30 juin 2015 (12,2 %). La détérioration provient principalement des sociétés acquises.

(millions d'euros)	S1 2016	S1 2015
Flux net de trésorerie généré par l'activité	161,2	216,4
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles nettes des cessions	(57,3)	(85,0)
Intérêts payés	(60,2)	(57,8)
Cash-flow libre	43,7	73,6

Le cash-flow libre (flux net de trésorerie disponible après impôts, intérêts financiers et CAPEX) s'est élevé à 43,7 millions d'euros au S1 2016, à comparer à 73,6 millions d'euros au S1 2015.

Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles

De manière générale, les activités d'inspection et de certification de Bureau Veritas sont des activités de services peu consommatrices en capital alors que les activités d'analyses et de tests en laboratoires requièrent des investissements. Ces dernières concernent les divisions Biens de consommation et Matières Premières ainsi que certaines activités d'inspection de marchandises aux frontières par scanners (division GSIT).

Le montant total des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles nets des cessions réalisées par le Groupe est de 57,3 millions d'euros au S1 2016, en baisse par rapport à 85 millions d'euros au S1 2015. Le Groupe enregistre un produit de cession de 9,5 millions d'euros sur le semestre provenant notamment de la vente de certaines installations en Amérique latine. En excluant cet impact, le taux d'investissement s'élève à environ 3 % du chiffre d'affaires.

Intérêts payés

Les intérêts payés sont en légère hausse à 60,2 millions d'euros, en raison de la légère hausse de l'endettement du Groupe par rapport au S1 2015.

Acquisitions de sociétés

Une description succincte des principales acquisitions réalisées au cours du semestre est présentée au paragraphe 1. Faits marquants du premier semestre 2016.

(millions d'euros)	S1 2016	S1 2015
Prix des activités acquises	(131,8)	(52,3)
Trésorerie des sociétés acquises	9,9	1,0
Complément de prix restant à payer au titre des acquisitions de l'année	12,1	1,8
Décassements sur acquisitions antérieures	(20,9)	(13,8)
Impact sur la trésorerie des activités acquises	(130,7)	(63,3)
Frais d'acquisition	(3,9)	(1,3)
Acquisition de filiales	(134,6)	(64,7)

Trésorerie nette provenant des activités de financement du Groupe

Opérations sur le capital (augmentation, réduction et achat d'actions propres)

Au S1 2016, pour servir les plans de stock-options et d'actions de performance, la Société a réalisé des rachats d'action nets des augmentations de capital pour un montant de 19,5 millions d'euros.

Dividendes

Au S1 2016, le poste « dividendes versés » se compose principalement du dividende versé aux actionnaires au titre de l'exercice 2015 pour un montant de 234,6 millions d'euros (dividende unitaire de 0,51 euro).

Dettes financières

Le montant des dettes financières au bilan est en légère augmentation de 1,3 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2015.

3.2 Financement

Sources de financement du Groupe

Au 30 juin 2016, l'endettement brut du Groupe s'élève à 2 391,2 millions d'euros et se compose :

- de financements non bancaires :
 - le US Private Placement 2008 (315,8 millions d'euros) ;
 - le US Private Placement 2010 (184,1 millions d'euros) ;
 - les US Private Placements 2011 & 2014 (180,2 millions d'euros) ;
 - les US Private Placements 2013 & 2014 (135,1 millions d'euros) ;
 - les différentes tranches des Emprunts *Schuldschein* SSD (301 millions d'euros) ;
 - les émissions obligataires de 2012 et 2014 (1 milliard d'euros) ; et
 - l'émission de billets de trésorerie (40 millions d'euros).
- de financements bancaires :
 - le Crédit Syndiqué 2012 (non tiré) ;
 - le Financement bancaire 2015 en USD porté par Bureau Veritas Holdings, Inc (180,2 millions d'euros) ;
 - les autres emprunts bancaires (17,6 millions d'euros) ; et
 - les concours bancaires (15,1 millions d'euros).
- d'intérêts courus et de frais d'emprunts (22,1 millions d'euros).

L'évolution de l'endettement brut du Groupe se présente de la manière suivante :

(millions d'euros)	30 juin 2016	31 déc. 2015
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (plus d'un an)	1 761,1	2 311,0
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (moins d'un an)	615,0	66,8
Concours bancaires	15,1	12,1
Endettement brut total	2 391,2	2 389,9

Le tableau suivant présente l'évolution de la trésorerie et de l'endettement net du Groupe :

(millions d'euros)	30 juin 2016	31 déc. 2015
Valeurs mobilières et créances assimilées	13,6	323,9
Disponibilités	199,1	199,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	212,7	522,9
Endettement brut total	2 391,2	2 389,9
Endettement net total	2 178,5	1 867,0

La dette financière nette ajustée (dette financière nette après instruments de couverture de devises telle que définie dans le calcul des *covenants* bancaires) s'élève à 2 184,0 millions d'euros au 30 juin 2016 à comparer à 1 862,7 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Au 30 juin 2016, l'essentiel du poste Disponibilités est considéré comme disponible. En effet, la trésorerie non disponible immédiatement ne représente qu'environ 7 % du poste Disponibilités. Seuls deux pays sont concernés : l'Iran et le Venezuela.

4 Événements postérieurs à la clôture

PROJET D'ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION JURIDIQUE DE BUREAU VERITAS S.A.

Le projet d'évolution de l'organisation juridique de la Société, objet de la présente Assemblée générale, est présenté ci-après aux pages 24 à 25.

SUCCÈS D'UNE ÉMISSION OBLIGATAIRE D'UN MONTANT DE 700 MILLIONS D'EUROS À 7 ET 10 ANS

Le 31 août 2016, Bureau Veritas a réalisé le placement d'une émission obligataire non notée d'un montant de 700 millions d'euros. Cette nouvelle émission est composée de deux maturités : la première à 7 ans pour un montant de 500 millions d'euros, et la seconde à 10 ans pour un montant de 200 millions d'euros, avec des coupons de 1,25 % et 2 % respectivement.

Avec ce placement, Bureau Veritas profite de conditions de marchés attractives pour :

- anticiper le refinancement de son emprunt obligataire de 500 millions d'euros à échéance mai 2017, et permettre le financement de sa croissance externe, conformément au plan stratégique 2020 du Groupe ;
- allonger et étaler les maturités de sa dette, avec notamment 200 millions d'euros à 10 ans, une maturité rarement atteinte pour une émission obligataire non notée.

5

Exposé des motifs du projet de texte des résolutions

AVERTISSEMENT : Ce document a pour objet de faciliter la compréhension par les actionnaires des résolutions soumises à leur vote lors de l'Assemblée générale. Il ne remplace en aucun cas les résolutions proposées à ladite Assemblée générale telles que reproduites en pages 32 à 40 ci-après.

I. Présentation du projet d'évolution de l'organisation juridique de la Société

Objet des apports

La Société réunit en son sein, pour des raisons historiques liées au développement rapide du Groupe, notamment par croissance externe, de nombreuses activités opérationnelles.

Afin de répondre à certaines contraintes réglementaires en matière de conflits d'intérêt, améliorer la gestion et accroître la visibilité de ces différentes activités, il est envisagé que la Société filialise, par voie de six apports partiels d'actifs, les branches d'activités suivantes au sein de sociétés distinctes appartenant au Groupe (le « **Projet** ») :

- la branche d'activité Marine & Offshore serait apportée à la société Bureau Veritas Marine & Offshore – Registre International Classification de Navires et de Plateformes Offshore SAS ;
- la branche d'activité GSIT (Services aux Gouvernements & Commerce International) serait apportée à la société Bureau Veritas GSIT SAS ;
- la branche d'activité Exploitation, dédiée aux services délivrés en France pour la Gestion du Patrimoine Existant, l'Industrie, l'Inspection et la gestion des enjeux Hygiène, Sécurité et Environnement des clients, serait apportée à la société Bureau Veritas Exploitation SAS ;
- la branche d'activité Construction, dédiée aux services délivrés en France pour le Contrôle Technique, la Gestion du Patrimoine sur Travaux Neufs et la Coordination Sécurité et Protection de la Santé, serait apportée à la société Bureau Veritas Construction SAS ;
- la branche d'activité Support France, dédiée aux supports pour la France, serait apportée à la société Bureau Veritas Services France SAS ; et
- la branche d'activité Support Groupe, dédiée aux supports délivrés en France pour le Groupe dans le monde, serait apportée à la société Bureau Veritas Services SAS.

Ce Projet permettrait à la Société de se recentrer sur une activité de holding pour ses activités en France. Il s'agit d'une réorganisation juridique intra-groupe dont l'unique objectif est la réorganisation, par métiers, des activités françaises du Groupe. Ce Projet ne comporte aucune réduction d'effectifs ni aucun changement du périmètre global de la consolidation comptable. Les sociétés bénéficiaires des apports seraient, à l'issue du Projet, détenues à 100 % par le Groupe.

Procédure

Après avoir approuvé le principe du Projet le 25 janvier 2016, le Conseil d'administration de la Société réuni le 27 juillet 2016 a décidé d'approuver le Projet ainsi que les six projets de traités d'apports partiels d'actifs prévoyant les termes et conditions des apports. Les projets de traités d'apports partiels d'actifs ont été signés par la Société et les sociétés bénéficiaires et publiés dans les conditions prévues par les dispositions réglementaires applicables. Ils sont disponibles au siège social de la Société.

Conformément aux dispositions des articles L. 236-10, L. 236-16, L. 236-22 et R. 236-6 du Code de commerce, Messieurs Olivier Marion et Laurent Arrouasse ont été désignés en qualité de Commissaires à la scission, pour chacun des apports partiels d'actifs, par ordonnances du Président du Tribunal de commerce de Nanterre. Ils ont établi, pour chacun des apports partiels d'actifs soumis à votre Assemblée générale, un rapport sur la valeur des apports et un rapport sur les modalités de l'opération, rapports qui ont été déposés au greffe du Tribunal de commerce de Nanterre et tenus à votre disposition dans les délais légaux, de même que les autres documents requis par la réglementation.

Les principes qui gouvernent cette évolution de l'organisation du Groupe ont été expliqués aux Instances représentatives du personnel de la Société et à l'ensemble des salariés concernés. Le Comité d'entreprise de la Société a rendu son avis sur le Projet le 31 mai 2016. Celui-ci est tenu à votre disposition au siège social de la Société dans les délais légaux.

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-18 du Code de commerce, les apports partiels d'actifs précités seront également soumis aux assemblées des porteurs d'obligations émises par la Société.

Présentation des caractéristiques communes des apports partiels d'actifs

Avant de vous présenter les projets de résolutions et les caractéristiques propres à chaque apport partiel d'actif, nous vous prions de trouver ci-dessous les caractéristiques communes aux six apports partiels d'actifs qui vous sont proposés.

Régime juridique

Les apports seront placés sous le régime juridique des scissions prévu par les articles L. 236-16 à L. 236-21 du Code de commerce, conformément à la faculté offerte par l'article L. 236-22 du Code de commerce.

Les éléments d'actif apportés et de passif transmis par la Société afférents aux activités seront transférés à chaque société bénéficiaire dans l'état où ils se trouveront le 31 décembre 2016 à 23h59, sous réserve de la réalisation des conditions suspensives suivantes avant cette date :

- l'expiration du délai d'opposition des créanciers ;
- l'approbation par l'Assemblée générale de la Société des apports et des six projets de traités d'apports ;
- l'approbation par l'associé unique de chacune des sociétés bénéficiaires de l'apport et du projet de traité d'apport le concernant et de l'augmentation de capital qui en résulte ; et
- s'agissant de l'apport des branches d'activité Exploitation et Construction, la réalisation de la réduction du capital des sociétés Bureau Veritas Exploitation SAS et Bureau Veritas Construction SAS par réduction de la valeur nominale de leurs actions afin de permettre la libération du capital résultant de chaque apport.

Les apports emporteront transmission de l'universalité des éléments d'actif et de passif afférents aux activités, à l'exception des éventuels éléments d'actif et de passif listés dans chacun des projets de traités d'apports.

Les apports auront un effet différé tant sur le plan comptable que sur le plan fiscal et la date d'effet comptable et fiscal des apports sera le 31 décembre 2016.

Toute solidarité entre la Société et chacune des sociétés bénéficiaires sera écartée, notamment pour ce qui concerne le passif afférent aux branches d'activités apportées. Chacune des sociétés bénéficiaires serait seule tenue du passif transféré par la Société dans le cadre des apports à compter de la date de réalisation du Projet.

Méthode de valorisation des apports et comptes utilisés pour établir les conditions du Projet

Les apports seront transférés à la valeur comptable conformément au Règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général établi par l'Autorité des Normes Comptables. Le montant des éléments d'actif et de passif de chaque apport évalués à la valeur comptable figure dans les projets de résolutions présentés au point II ci-dessous.

Les comptes utilisés pour établir les conditions de chacun des apports seront les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015 de la Société (arrêtés par le Conseil d'administration le 24 février 2016 et certifiés conformes par les Commissaires aux comptes et approuvés par l'assemblée générale des actionnaires le 17 mai 2016) et des sociétés bénéficiaires concernées.

Par ailleurs, les derniers comptes annuels de la Société, de Bureau Veritas Exploitation SAS, de Bureau Veritas Construction SAS, de Bureau Veritas Services France SAS et de Bureau Veritas Services SAS ayant été arrêtés depuis plus de six mois à la date de signature des projets de traités d'apports partiels d'actifs et les sociétés Bureau Veritas Marine & Offshore - Registre International Classification de Navires et de Plateformes Offshore SAS et Bureau Veritas GSIT SAS n'ayant pas encore établi de comptes annuels, la Société et les sociétés bénéficiaires mettront à la disposition des actionnaires, conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, 4° du Code de commerce : (i) s'agissant de la Société, le rapport financier semestriel 2016 et (ii) s'agissant des sociétés bénéficiaires, un état comptable intermédiaire arrêté au 31 juillet 2016.

Ajustement de l'actif net apporté

Pour chacun des apports, si la valeur de l'actif net apporté à la date de réalisation était inférieure à l'actif net estimé, la différence donnerait lieu à un apport complémentaire de trésorerie de la part de la Société afin que cette différence n'affecte pas le montant de l'augmentation de capital rémunérant les apports. Le montant de l'actif net apporté serait ainsi complété de sorte que celui-ci soit égal au montant de l'actif net estimé. Le montant de cet apport complémentaire de trésorerie serait versé par la Société dans les 15 jours qui suivront l'arrêté par son Conseil d'administration de ses comptes annuels clos au 31 décembre 2016.

Dans l'hypothèse où la valeur de l'actif net apporté serait supérieure à l'actif net estimé, la différence donnerait lieu à la constatation d'une prime d'apport à hauteur du montant de cette différence, la Société n'ayant aucun droit supplémentaire dans le capital social des sociétés bénéficiaires. Ce montant serait inscrit au passif du bilan des sociétés bénéficiaires au compte « Prime d'apport » sur lequel porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux des sociétés bénéficiaires.

II. Présentation du projet de texte des résolutions

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

Approbation du projet d'apport partiel d'actif soumis au régime juridique des scissions par la Société à sa filiale BUREAU VERITAS MARINE & OFFSHORE – REGISTRE INTERNATIONAL DE CLASSIFICATION DE NAVIRES ET DE PLATEFORMES OFFSHORE SAS de la branche d'activité Marine & Offshore

Résolution 1

Le Conseil d'administration de la Société vous propose d'approuver les documents et informations suivants afin de permettre la réalisation de l'apport partiel d'actif par la Société à la société BUREAU VERITAS MARINE & OFFSHORE – REGISTRE INTERNATIONAL DE CLASSIFICATION DE NAVIRES ET DE PLATEFORMES OFFSHORE SAS, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé 67/71 Boulevard du Château, 92200 Neuilly sur Seine et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 821 131 844 (« **BUREAU VERITAS MARINE & OFFSHORE** »).

Le projet de traité d'apport partiel d'actif prévoit que la Société apporte à BUREAU VERITAS MARINE & OFFSHORE l'intégralité des biens, droits et obligations ainsi que le passif, constituant la branche d'activité Marine & Offshore (sous réserve des exclusions prévues dans le projet de traité d'apport).

Le projet de traité d'apport partiel d'actif fait ressortir, à partir des valeurs comptables figurant dans les comptes de la Société au 31 décembre 2015, (i) des éléments d'actifs apportés à 63.348.675 euros et (ii) des éléments de passif pris en charge à 53.348.675 euros, soit un actif net estimé de 10.000.000 euros. Cet actif net estimé sera ajusté conformément au mécanisme décrit précédemment. Ainsi, si la valeur définitive de l'actif net apportée est inférieure à la valeur estimée, la Société procédera à un apport complémentaire de trésorerie au profit de BUREAU VERITAS MARINE & OFFSHORE à hauteur du montant de la différence. A l'inverse, si la valeur définitive de l'actif net apportée est supérieure à la valeur estimée, le montant de la différence donnera lieu à la constatation d'une prime d'apport chez BUREAU VERITAS MARINE & OFFSHORE.

Ce projet de traité prévoit que l'apport soit rémunéré au moyen de la création par BUREAU VERITAS MARINE & OFFSHORE de 10.000.000 d'actions nouvelles à émettre intégralement au profit de la Société, d'une valeur nominale de 1 euro chacune et entièrement libérées.

La détermination de la rémunération de l'apport et le calcul de la parité d'échange ont été réalisés d'après la valeur nette comptable de l'apport et des titres de BUREAU VERITAS MARINE & OFFSHORE du fait de la détention intégrale de son capital social par la Société avant et après la réalisation des apports.

L'apport serait réalisé le 31 décembre 2016 à 23h59, étant précisé qu'à défaut de réalisation des conditions suspensives visées précédemment avant cette date, le traité d'apport deviendrait nul et non avenue. En outre, sur les plans comptable et fiscal, l'apport aurait un effet différé au 31 décembre 2016.

Ainsi, il vous est proposé d'approuver l'apport de la branche d'activité Marine & Offshore, sa rémunération et son évaluation, sa date de réalisation et sa date d'effet et de donner pouvoir au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet (i) de constater la réalisation des conditions suspensives et, en conséquence, (ii) la réalisation de l'apport, (iii) de déterminer la valeur définitive de l'actif net apporté au titre de la branche d'activité Marine & Offshore, aux fins qu'il soit procédé, le cas échéant, à un apport de trésorerie complémentaire à BUREAU VERITAS MARINE & OFFSHORE si la valeur définitive de l'actif net apporté était inférieure à son estimation ou aux démarches et formalités visant à faire inscrire une prime d'apport dans les comptes de BUREAU VERITAS MARINE & OFFSHORE si la valeur de l'actif net apporté était supérieure à l'actif net estimé, (iv) de réitérer les termes de l'apport, d'établir tous actes confirmatifs ou supplétifs audit traité d'apport partiel d'actif, de procéder à toutes constatations, conclusions, communications et formalités, notamment la déclaration de conformité requise par les dispositions légales applicables, qui s'avéreraient nécessaires pour les besoins de la réalisation de l'apport par la Société à BUREAU VERITAS MARINE & OFFSHORE.

Approbation du projet d'apport partiel d'actif soumis au régime juridique des scissions par la Société à sa filiale BUREAU VERITAS GSIT SAS de la branche d'activité GSIT (Services aux Gouvernements et Commerce International)

Résolution 2

Le Conseil d'administration de la Société vous propose d'approuver les documents et informations suivants afin de permettre la réalisation de l'apport partiel d'actif par la Société à la société BUREAU VERITAS GSIT SAS, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé 67/71 Boulevard du Château, 92200 Neuilly sur Seine et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 821 013 455 (« **BUREAU VERITAS GSIT** »).

Le projet de traité d'apport partiel d'actif prévoit que la Société apporte à BUREAU VERITAS GSIT l'intégralité des biens, droits et obligations ainsi que le passif, constituant la branche d'activité GSIT (Services aux Gouvernements et Commerce International) (sous réserve des exclusions prévues dans le projet de traité d'apport).

Le projet de traité d'apport partiel d'actif fait ressortir, à partir des valeurs comptables figurant dans les comptes de la Société au 31 décembre 2015, (i) des éléments d'actifs apportés à 23.149.504 euros et (ii) des éléments de passif pris en charge à 13.149.504 euros, soit un actif net estimé de 10.000.000 euros. Cet actif net estimé sera ajusté conformément au mécanisme décrit précédemment. Ainsi, si la valeur définitive de l'actif net apportée est inférieure à la valeur estimée, la Société procédera à un apport complémentaire de trésorerie au profit de BUREAU VERITAS GSIT à hauteur du montant de la différence. À l'inverse, si la valeur définitive de l'actif net apportée est supérieure à la valeur estimée, le montant de la différence donnera lieu à la constatation d'une prime d'apport chez BUREAU VERITAS GSIT.

Ce projet de traité prévoit que l'apport soit rémunéré au moyen de la création par BUREAU VERITAS GSIT de 10.000.000 d'actions nouvelles à émettre intégralement au profit de la Société, d'une valeur nominale de 1 euro chacune et entièrement libérées.

La détermination de la rémunération de l'apport et le calcul de la parité d'échange ont été réalisés d'après la valeur nette comptable de l'apport et des titres de BUREAU VERITAS GSIT du fait de la détention intégrale de son capital social par la Société avant et après la réalisation des apports.

L'apport serait réalisé le 31 décembre 2016 à 23h59, étant précisé qu'à défaut de réalisation des conditions suspensives visées précédemment avant cette date, le traité d'apport deviendrait nul et non avenue. En outre, sur les plans comptable et fiscal, l'apport aurait un effet différé au 31 décembre 2016.

Ainsi, il vous est proposé d'approuver l'apport de la branche d'activité GSIT, sa rémunération et son évaluation, sa date de réalisation et sa date d'effet et de donner pouvoir au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet (i) de constater la réalisation des conditions suspensives et, en conséquence, (ii) la réalisation de l'apport, (iii) de déterminer la valeur définitive de l'actif net apporté au titre de la branche d'activité GSIT aux fins qu'il soit procédé, le cas échéant, à un apport de trésorerie complémentaire à BUREAU VERITAS GSIT si la valeur définitive de l'actif net apporté était inférieure à son estimation ou aux démarches et formalités visant à faire inscrire une prime d'apport dans les comptes de BUREAU VERITAS GSIT si la valeur de l'actif net apporté était supérieure à l'actif net estimé, (iv) de réitérer les termes de l'apport, d'établir tous actes confirmatifs ou supplétifs audit traité d'apport partiel d'actif, de procéder à toutes constatations, conclusions, communications et formalités, notamment la déclaration de conformité requise par les dispositions légales applicables, qui s'avèreraient nécessaires pour les besoins de la réalisation de l'apport par la Société à BUREAU VERITAS GSIT.

Approbation du projet d'apport partiel d'actif soumis au régime juridique des scissions par la Société à sa filiale BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS de la branche d'activité Exploitation, dédiée aux services délivrés en France pour la Gestion du Patrimoine Existant, l'Industrie, l'Inspection et la gestion des enjeux Hygiène, Sécurité et Environnement des clients

Résolution 3

Le Conseil d'administration de la Société vous propose d'approuver les documents et informations suivants afin de permettre la réalisation de l'apport partiel d'actif par la Société à la société BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé 66 rue de Villiers, 92300 Levallois-Perret et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 790 184 675 (« **BUREAU VERITAS EXPLOITATION** »).

Le projet de traité d'apport partiel d'actif prévoit que la Société apporte à BUREAU VERITAS EXPLOITATION l'intégralité des biens, droits et obligations ainsi que le passif, constituant la branche d'activité Exploitation, dédiée aux services délivrés en France pour la Gestion du Patrimoine Existant, l'Industrie, l'Inspection et la gestion des enjeux Hygiène, Sécurité et Environnement des clients (sous réserve des exclusions prévues dans le projet de traité d'apport).

Le projet de traité d'apport partiel d'actif fait ressortir, à partir des valeurs comptables figurant dans les comptes de la Société au 31 décembre 2015, (i) des éléments d'actifs apportés à 215.797.488 euros et (ii) des éléments de passif pris en charge à 175.797.488 euros, soit un actif net estimé de 40.000.000 euros. Cet actif net estimé sera ajusté conformément au mécanisme décrit précédemment. Ainsi, si la valeur définitive de l'actif net apportée est inférieure à la valeur estimée, la Société procédera à un apport complémentaire de trésorerie au profit de BUREAU VERITAS EXPLOITATION à hauteur du montant de la différence. À l'inverse, si la valeur définitive de l'actif net apportée est supérieure à la valeur estimée, le montant de la différence donnera lieu à la constatation d'une prime d'apport chez BUREAU VERITAS EXPLOITATION.

Ce projet de traité prévoit que l'apport soit rémunéré au moyen de la création par BUREAU VERITAS EXPLOITATION de 726.300.000 actions nouvelles à émettre intégralement au profit de la Société, d'une valeur nominale de 0,05 euro chacune et entièrement libérées après réduction de la valeur nominale des actions afin de permettre la libération du capital résultant de l'apport.

La rémunération de l'apport a été déterminée d'après la valeur réelle de l'apport et des titres de BUREAU VERITAS EXPLOITATION. La valeur réelle de l'apport, soit 726.300.000 euros, a été déterminée d'après une approche multicritères détaillée en Annexe 5 du projet de traité d'apport partiel d'actif. Les titres de BUREAU VERITAS EXPLOITATION ont été valorisés par référence au montant des capitaux propres à la date de réalisation de l'apport dans la mesure où BUREAU VERITAS EXPLOITATION est une société sans activité depuis sa création, soit à 1 euro par action.

La différence constatée entre l'actif net estimé à transmettre, soit 40.000.000 euros, et le montant de l'augmentation de capital de BUREAU VERITAS EXPLOITATION résultant de l'apport, soit 36.315.000 euros, constituera une prime d'apport de 3.685.000 euros qui sera inscrite au passif du bilan de BUREAU VERITAS EXPLOITATION et sur laquelle porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux.

L'apport serait réalisé le 31 décembre 2016 à 23h59, étant précisé qu'à défaut de réalisation des conditions suspensives visées précédemment avant cette date, le traité d'apport deviendrait nul et non avenue. En outre, sur les plans comptable et fiscal, l'apport aurait un effet différé au 31 décembre 2016.

Ainsi, il vous est proposé d'approuver l'apport de la branche d'activité Exploitation, sa rémunération et son évaluation, sa date de réalisation et sa date d'effet et de donner pouvoir au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet (i) de constater la réalisation des conditions suspensives et, en conséquence, (ii) la réalisation de l'apport, (iii) de déterminer la valeur définitive de l'actif net apporté au titre de la branche d'activité Exploitation aux fins qu'il soit procédé, le cas échéant, à un apport de trésorerie complémentaire à BUREAU VERITAS EXPLOITATION si la valeur définitive de l'actif net apporté était inférieure à son estimation ou aux démarches et formalités visant à faire inscrire une prime d'apport dans les comptes de BUREAU VERITAS EXPLOITATION si la valeur de l'actif net apporté était supérieure à l'actif net estimé, (iv) de réitérer les termes de l'apport, d'établir tous actes confirmatifs ou supplétifs audit traité d'apport partiel d'actif, de procéder à toutes constatations, conclusions, communications et formalités, notamment la déclaration de conformité requise par les dispositions légales applicables, qui s'avéreraient nécessaires pour les besoins de la réalisation de l'apport par la Société à BUREAU VERITAS EXPLOITATION.

Approbation du projet d'apport partiel d'actif soumis au régime juridique des scissions par la Société à sa filiale BUREAU VERITAS CONSTRUCTION SAS de la branche d'activité Construction, dédiée aux services délivrés en France pour le Contrôle Technique, la Gestion du Patrimoine sur Travaux Neufs et la Coordination Sécurité et Protection de la Santé

Résolution 4

Le Conseil d'administration de la Société vous propose d'approuver les documents et informations suivants afin de permettre la réalisation de l'apport partiel d'actif par la Société à la société BUREAU VERITAS CONSTRUCTION SAS, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé 67/71 Boulevard du Château, 92200 Neuilly sur Seine et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 790 182 786 (« **BUREAU VERITAS CONSTRUCTION** »).

Le projet de traité d'apport partiel d'actif prévoit que la Société apporte à BUREAU VERITAS CONSTRUCTION l'intégralité des biens, droits et obligations ainsi que le passif, constituant la branche d'activité Construction, dédiée aux services délivrés en France pour le Contrôle Technique, la Gestion du Patrimoine sur Travaux Neufs et la Coordination Sécurité et Protection de la Santé.

Le projet de traité d'apport partiel d'actif fait ressortir, à partir des valeurs comptables figurant dans les comptes de la Société au 31 décembre 2015, (i) des éléments d'actifs apportés à 98.165.462 euros et (ii) des éléments de passif pris en charge à 81.165.462 euros, soit un actif net estimé de 17.000.000 euros. Cet actif net estimé sera ajusté conformément au mécanisme décrit précédemment. Ainsi, si la valeur définitive de l'actif net apportée est inférieure à la valeur estimée, la Société procédera à un apport complémentaire de trésorerie au profit de BUREAU VERITAS CONSTRUCTION à hauteur du montant de la différence. A l'inverse, si la valeur définitive de l'actif net apportée est supérieure à la valeur estimée, le montant de la différence donnera lieu à la constatation d'une prime d'apport chez BUREAU VERITAS CONSTRUCTION.

Ce projet de traité prévoit que l'apport soit rémunéré au moyen de la création par BUREAU VERITAS CONSTRUCTION de 158.000.000 d'actions nouvelles à émettre intégralement au profit de la Société, d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune et entièrement libérées après réduction de la valeur nominale des actions afin de permettre la libération du capital résultant de l'apport.

La rémunération de l'apport a été déterminée d'après la valeur réelle de l'apport et des titres de BUREAU VERITAS CONSTRUCTION. La valeur réelle de l'apport, soit 158.000.000 euros, a été déterminée d'après une approche multicritères détaillée en Annexe 5 du projet de traité d'apport partiel d'actif. Les titres de BUREAU VERITAS CONSTRUCTION ont été valorisés par référence au montant des capitaux propres à la date de réalisation de l'apport dans la mesure où BUREAU VERITAS CONSTRUCTION est une société sans activité depuis sa création, soit à 1 euro par action.

La différence constatée entre l'actif net estimé à transmettre, soit 17.000.000 euros, et le montant de l'augmentation de capital de BUREAU VERITAS CONSTRUCTION résultant de l'apport, soit 15.800.000 euros, constituera une prime d'apport de 1.200.000 euros qui sera inscrite au passif du bilan de BUREAU VERITAS CONSTRUCTION et sur laquelle porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux.

L'apport serait réalisé le 31 décembre 2016 à 23h59, étant précisé qu'à défaut de réalisation des conditions suspensives visées précédemment avant cette date, le traité d'apport deviendrait nul et non avenue. En outre, sur les plans comptable et fiscal, l'apport aurait un effet différé au 31 décembre 2016.

Ainsi, il vous est proposé d'approuver l'apport de la branche d'activité Construction, sa rémunération et son évaluation, sa date de réalisation et sa date d'effet et de donner pouvoir au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet (i) de constater la réalisation des conditions suspensives et, en conséquence, (ii) la réalisation de l'apport, (iii) de déterminer la valeur définitive de l'actif net apporté au titre de la branche d'activité Construction aux fins qu'il soit procédé, le cas échéant, à un apport de trésorerie complémentaire à BUREAU VERITAS CONSTRUCTION si la valeur définitive de l'actif net apporté était inférieure à son estimation ou aux démarches et formalités visant à faire inscrire une prime d'apport dans les comptes de BUREAU VERITAS CONSTRUCTION si la valeur de l'actif net apporté était supérieure à l'actif net estimé, (iv) de réitérer les termes de l'apport, d'établir tous actes confirmatifs ou supplétifs audit traité d'apport partiel d'actif, de procéder à toutes constatations, conclusions, communications et formalités, notamment la déclaration de conformité requise par les dispositions légales applicables, qui s'avéreraient nécessaires pour les besoins de la réalisation de l'apport par la Société à BUREAU VERITAS CONSTRUCTION.

Approbation du projet d'apport partiel d'actif soumis au régime juridique des scissions par la Société à sa filiale BUREAU VERITAS SERVICES FRANCE SAS de la branche d'activité Support France, dédiée aux supports pour la France

Résolution 5

Le Conseil d'administration de la Société vous propose d'approuver les documents et informations suivants afin de permettre la réalisation de l'apport partiel d'actif par la Société à la société BUREAU VERITAS SERVICES FRANCE SAS, société par actions simplifiée au capital de 14.796.756 euros, dont le siège social est situé 66 rue de Villiers, 92300 Levallois-Perret et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 320 531 171 (« **BUREAU VERITAS SERVICES FRANCE** »).

Le projet de traité d'apport partiel d'actif prévoit que la Société apporte à BUREAU VERITAS SERVICES FRANCE l'intégralité des biens, droits et obligations ainsi que le passif, constituant la branche d'activité Support France, dédiée aux supports pour la France.

Le projet de traité d'apport partiel d'actif fait ressortir, à partir des valeurs comptables figurant dans les comptes de la Société au 31 décembre 2015, (i) des éléments d'actifs apportés à 22.060.876 euros et (ii) des éléments de passif pris en charge à 17.060.876 euros, soit un actif net estimé de 5.000.000 euros. Cet actif net estimé sera ajusté conformément au mécanisme décrit précédemment. Ainsi, si la valeur définitive de l'actif net apportée est inférieure à la valeur estimée, la Société procédera à un apport complémentaire de trésorerie au profit de BUREAU VERITAS SERVICES FRANCE à hauteur du montant de la différence. A l'inverse, si la valeur définitive de l'actif net apportée est supérieure à la valeur estimée, le montant de la différence donnera lieu à la constatation d'une prime d'apport chez BUREAU VERITAS SERVICES FRANCE.

Ce projet de traité prévoit que l'apport soit rémunéré au moyen de la création par BUREAU VERITAS SERVICES FRANCE de 3.221.527 actions nouvelles à émettre intégralement au profit de la Société, d'une valeur nominale de 0,05 euro chacune et entièrement libérées.

La rémunération de l'apport a été déterminée d'après la valeur réelle de l'apport et des titres de BUREAU VERITAS SERVICES FRANCE. La valeur réelle de l'apport, soit 29.800.000 euros, a été déterminée selon une approche intrinsèque détaillée en Annexe 5 (A) du projet de traité d'apport partiel d'actif. S'agissant de la valeur réelle des titres de BUREAU VERITAS SERVICES FRANCE, dans la mesure où l'apport interviendra postérieurement à l'apport à BUREAU VERITAS SERVICES FRANCE des titres des sociétés BUREAU VERITAS EXPLOITATION et BUREAU VERITAS CONSTRUCTION par BUREAU VERITAS, la valeur réelle des titres de BUREAU VERITAS SERVICES FRANCE, soit 1.021.176.000 euros, a été déterminée en tenant compte de cet apport préalable à partir des méthodes détaillées à l'Article 5 et aux Annexes 5 (B) et 5 (C) du traité d'apport partiel d'actif.

La différence constatée entre l'actif net estimé à transmettre, soit 5.000.000 euros, et le montant de l'augmentation de capital de BUREAU VERITAS SERVICES FRANCE résultant de l'apport, soit 161.076,35 euros, constituera une prime d'apport de 4.838.923,65 euros qui sera inscrite au passif du bilan de BUREAU VERITAS SERVICES FRANCE et sur laquelle porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux.

L'apport serait réalisé le 31 décembre 2016 à 23h59, étant précisé qu'à défaut de réalisation des conditions suspensives visées précédemment avant cette date, le traité d'apport deviendrait nul et non avenue. En outre, sur les plans comptable et fiscal, l'apport aurait un effet différé au 31 décembre 2016.

Ainsi, il vous est proposé d'approuver l'apport de la branche d'activité Support France, sa rémunération et son évaluation, sa date de réalisation et sa date d'effet et de donner pouvoir au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet de (i) de constater la réalisation des conditions suspensives et, en conséquence, (ii) la réalisation de l'apport, (iii) de déterminer la valeur définitive de l'actif net apporté au titre de la branche d'activité Support France aux fins qu'il soit procédé, le cas échéant, à un apport de trésorerie complémentaire à BUREAU VERITAS SERVICES FRANCE si la valeur définitive de l'actif net apporté était inférieure à son estimation ou aux démarches et formalités visant à faire inscrire une prime d'apport dans les comptes de BUREAU VERITAS SERVICES FRANCE si la valeur de l'actif net apporté était supérieure à l'actif net estimé, (iv) de réitérer les termes de l'apport, d'établir tous actes confirmatifs ou supplétifs audit traité d'apport partiel d'actif, de procéder à toutes constatations, conclusions, communications et formalités, notamment la déclaration de conformité requise par les dispositions légales applicables, qui s'avèreraient nécessaires pour les besoins de la réalisation de l'apport par la Société à BUREAU VERITAS SERVICES FRANCE.

Approbation du projet d'apport partiel d'actif soumis au régime juridique des scissions par la Société à sa filiale BUREAU VERITAS SERVICES SAS de la branche d'activité Support Groupe, dédiée aux supports délivrés en France pour le Groupe dans le monde

Résolution 6

Le Conseil d'administration de la Société vous propose d'approuver les documents et informations suivants afin de permettre la réalisation de l'apport partiel d'actif par la Société à la société BUREAU VERITAS SERVICES SAS, société par actions simplifiée au capital de 12.628 euros, dont le siège social est situé 67771 Boulevard du Château, 92200 Neuilly sur Seine et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 318 720 653 (« **BUREAU VERITAS SERVICES** »).

Le projet de traité d'apport partiel d'actif prévoit que la Société apporte à BUREAU VERITAS SERVICES l'intégralité des biens, droits et obligations ainsi que le passif, constituant la branche d'activité Support Groupe, dédiée aux supports délivrés en France pour le Groupe dans le monde.

Le projet de traité d'apport partiel d'actif fait ressortir, à partir des valeurs comptables figurant dans les comptes de la Société au 31 décembre 2015, (i) des éléments d'actifs apportés à 65.804.925 euros et (ii) des éléments de passif pris en charge à 34.204.925 euros, soit un actif net estimé de 31.600.000 euros. Cet actif net estimé sera ajusté conformément au mécanisme décrit précédemment. Ainsi, si la valeur définitive de l'actif net apportée est inférieure à la valeur estimée, la Société procédera à un apport complémentaire de trésorerie au profit de BUREAU VERITAS SERVICES à hauteur du montant de la différence. A l'inverse, si la valeur définitive de l'actif net apportée est supérieure à la valeur estimée, le montant de la différence donnera lieu à la constatation d'une prime d'apport chez BUREAU VERITAS SERVICES.

Ce projet de traité prévoit que l'apport soit rémunéré au moyen de la création par BUREAU VERITAS SERVICES de 17.335 actions nouvelles à émettre intégralement au profit de la Société, d'une valeur nominale de 15,40 euros chacune et entièrement libérées.

La rémunération de l'apport a été déterminée d'après la valeur réelle de l'apport et des titres de BUREAU VERITAS SERVICES. La valeur réelle de l'apport, soit 81.200.000 euros, a été déterminée selon une approche intrinsèque détaillée en Annexe 5 (A) du projet de traité d'apport partiel d'actif. La valeur réelle des titres de BUREAU VERITAS SERVICES, soit 3.841.000 euros, a été déterminée selon la méthode de l'actif net réévalué, dont la mise en œuvre est détaillée en Annexe 5 (B) du projet de traité d'apport partiel d'actif.

La différence constatée entre l'actif net estimé à transmettre, soit 31.600.000 euros, et le montant de l'augmentation de capital de BUREAU VERITAS SERVICES résultant de l'apport, soit 266.959 euros, constituera une prime d'apport de 31.333.041 euros qui sera inscrite au passif du bilan de BUREAU VERITAS SERVICES et sur laquelle porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux.

L'apport serait réalisé le 31 décembre 2016 à 23h59, étant précisé qu'à défaut de réalisation des conditions suspensives visées précédemment avant cette date, le traité d'apport deviendrait nul et non avenue. En outre, sur les plans comptable et fiscal, l'apport aurait un effet différé au 31 décembre 2016.

Ainsi, il vous est proposé d'approuver l'apport de la branche d'activité Support Groupe, sa rémunération et son évaluation, sa date de réalisation et sa date d'effet et de donner pouvoir au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet (i) de constater la réalisation des conditions suspensives et, en conséquence, (ii) la réalisation de l'apport, (iii) de déterminer la valeur définitive de l'actif net apporté au titre de la branche d'activité Support Groupe aux fins qu'il soit procédé, le cas échéant, à un apport de trésorerie complémentaire à BUREAU VERITAS SERVICES si la valeur définitive de l'actif net apporté était inférieure à son estimation ou aux démarches et formalités visant à faire inscrire une prime d'apport dans les comptes de BUREAU VERITAS SERVICES si la valeur de l'actif net apporté était supérieure à l'actif net estimé, (iv) de réitérer les termes de l'apport, d'établir tous actes confirmatifs ou supplétifs audit traité d'apport partiel d'actif, de procéder à toutes constatations, conclusions, communications et formalités, notamment la déclaration de conformité requise par les dispositions légales applicables, qui s'avèreraient nécessaires pour les besoins de la réalisation de l'apport par la Société à BUREAU VERITAS SERVICES.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

Nomination de Madame Stéphanie Besnier et de Monsieur Claude Ehlinger en qualité d'administrateurs

Résolutions 7 et 8

Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a décidé de proposer à l'Assemblée générale la nomination de Madame Stéphanie Besnier (*septième résolution*) et de Monsieur Claude Ehlinger (*huitième résolution*) en qualité d'administrateurs.

Madame Stéphanie Besnier et Monsieur Claude Ehlinger renforceraient les effectifs du Conseil d'administration de la Société et apporteraient une expérience technique reconnue.

Il vous est proposé de nommer Madame Stéphanie Besnier et Monsieur Claude Ehlinger en qualité d'administrateurs jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

L'ensemble des informations prévues par les dispositions réglementaires applicables concernant les administrateurs dont la nomination est proposée figure en page 12 ci-avant.

Augmentation de l'enveloppe globale des jetons de présence

Résolution 9

Compte tenu de la future composition du Conseil d'administration soumise à vos votes, le Conseil d'administration a décidé lors de sa réunion du 27 juillet 2016, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, de proposer à l'Assemblée générale de porter, à compter de l'exercice 2016, le montant des jetons de présence alloués annuellement aux administrateurs de 600 000 euros à 700 000 euros pour l'exercice social en cours et pour chacun des exercices suivants jusqu'à l'intervention d'une nouvelle décision. Le niveau actuel des jetons de présence avait été décidé par l'Assemblée générale ordinaire du 22 mai 2013.

L'augmentation proposée tient compte de l'accroissement du nombre d'administrateurs qui pourraient percevoir des jetons de présence si l'Assemblée générale suivait la proposition du Conseil d'administration en termes de nomination d'administrateurs (proposition aux septième et huitième résolutions de nomination de deux nouveaux administrateurs) et du programme de travail du Conseil d'administration et de ses comités.

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Résolution 10

La dixième résolution est destinée à conférer les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités légales consécutives à la tenue de l'Assemblée générale.

6

Projet de texte des résolutions

De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

Première résolution

(Approbation du projet d'apport partiel d'actif soumis au régime juridique des scissions par la Société à sa filiale BUREAU VERITAS MARINE & OFFSHORE – REGISTRE INTERNATIONAL DE CLASSIFICATION DE NAVIRES ET DE PLATEFORMES OFFSHORE SAS de la branche d'activité Marine & Offshore)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance :

- de l'avis du Comité d'entreprise en date du 31 mai 2016 ;
 - du rapport du Conseil d'administration ;
 - du projet de traité d'apport partiel d'actif (y compris ses annexes) établi par acte sous seing privé signé le 24 août 2016 entre la Société et sa filiale, la société BUREAU VERITAS MARINE & OFFSHORE – REGISTRE INTERNATIONAL DE CLASSIFICATION DE NAVIRES ET DE PLATEFORMES OFFSHORE SAS, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé 67/71 Boulevard du Château, 92200 Neuilly sur Seine et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 821 131 844 (« BUREAU VERITAS MARINE & OFFSHORE ») ;
 - des rapports établis le 29 août 2016 par Messieurs Olivier Marion et Laurent Arrouasse, Commissaires à la scission désignés par ordonnance du Président du Tribunal de commerce de Nanterre en date du 28 avril 2016, sur (i) les modalités de l'apport partiel d'actif et (ii) la valeur des apports en nature devant être effectués à titre d'apport partiel d'actifs à BUREAU VERITAS MARINE & OFFSHORE par la Société ;
 - des comptes annuels ainsi que des rapports de gestion de la Société mis à la disposition des actionnaires de la Société conformément à la réglementation applicable ;
 - du rapport financier semestriel 2016 de BUREAU VERITAS établi conformément à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier ; et
 - de l'état comptable intermédiaire de BUREAU VERITAS MARINE & OFFSHORE arrêté au 31 juillet 2016 établi conformément à l'article R. 236 – 3 du Code de commerce ;
1. approuve :
- dans toutes ses stipulations, le traité d'apport partiel d'actif aux termes duquel la Société apporte à BUREAU VERITAS MARINE & OFFSHORE, sous le régime juridique des scissions, l'intégralité des biens, droits et obligations ainsi que le passif, relatif à la branche d'activité Marine & Offshore (sous réserve des exclusions prévues dans le projet de traité d'apport), sous condition suspensive notamment de l'approbation par l'associé unique de BUREAU VERITAS MARINE & OFFSHORE, dudit apport, de son évaluation, de sa rémunération et de l'augmentation du capital corrélative de BUREAU VERITAS MARINE & OFFSHORE ;
 - l'évaluation qui a été faite, à partir des valeurs comptables figurant dans les comptes de la Société au 31 décembre 2015, (i) des éléments d'actif apportés à 63.348.675 euros et (ii) des éléments de passif pris en charge à 53.348.675 euros, soit un actif net estimé de 10.000.000 euros, ainsi que le mécanisme d'ajustement de cet actif net estimé prévu à l'Article 6.3 du traité d'apport partiel d'actif et prévoyant :
 - o que postérieurement à la date d'effet de l'apport partiel d'actif, la valeur, à la date d'effet, des actifs et passifs transférés sera définitivement arrêtée par la Société sur la base des méthodes d'évaluation utilisées pour déterminer la valeur nette comptable de l'actif net estimé ; et
 - o que :
 - dans l'hypothèse où la valeur de l'actif net apporté à la date d'effet serait inférieure à l'actif net estimé, la différence donnerait lieu à un apport complémentaire de trésorerie de la part de la Société afin que cette différence n'affecte pas le montant de l'augmentation de capital rémunérant l'apport. Le montant de l'actif net apporté sera ainsi complété de sorte que celui-ci soit égal au montant de l'actif net estimé, soit à 10.000.000 euros. Le montant de cet apport complémentaire de trésorerie sera versé par la Société dans les 15 jours qui suivront l'arrêté par le Conseil d'administration de ses comptes annuels clos au 31 décembre 2016 ; ou

- dans l'hypothèse où la valeur de l'actif net apporté serait supérieure à l'actif net estimé, la différence donnerait lieu à la constatation d'une prime d'apport qui sera comptabilisée, conformément à la réglementation en vigueur, dans les comptes de BUREAU VERITAS MARINE & OFFSHORE, la Société n'ayant aucun droit supplémentaire dans le capital social de BUREAU VERITAS MARINE & OFFSHORE ;
 - l'attribution à la Société, en rémunération de l'apport effectué, de 10.000.000 d'actions nouvelles de BUREAU VERITAS MARINE & OFFSHORE, d'une valeur nominale de 1 euro chacune, à créer par BUREAU VERITAS MARINE & OFFSHORE en augmentation de son capital social ;
 - la fixation de la date de réalisation de l'apport au 31 décembre 2016 à 23h59, sous réserve de la réalisation des conditions suspensives visées à l'Article 3.1 du traité d'apport partiel d'actif avant cette date ; et
 - la fixation de la date d'effet différée aux plans comptable et fiscal dudit apport au 31 décembre 2016, sous réserve de la réalisation des conditions suspensives visées à l'Article 3.1 du traité d'apport partiel d'actif avant cette date ;
2. donne, en conséquence de ce qui précède, tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires applicables, à l'effet :
- de constater la réalisation des conditions suspensives ;
 - de constater en conséquence la réalisation de l'apport partiel d'actif conformément aux termes du traité d'apport partiel d'actif ;
 - déterminer l'actif net apporté aux fins qu'il soit procédé, le cas échéant :
 - o à un apport de trésorerie complémentaire à BUREAU VERITAS MARINE & OFFSHORE si la valeur de l'actif net apporté était inférieure à l'actif net estimé ; ou
 - o aux démarches et formalités visant à faire inscrire une prime d'apport dans les comptes de BUREAU VERITAS MARINE & OFFSHORE si la valeur de l'actif net apporté était supérieure à l'actif net estimé ;
 - en tant que de besoin, réitérer les termes dudit apport, établir tous actes confirmatifs ou supplétifs audit traité d'apport partiel d'actif, procéder à toutes constatations, conclusions, communications et formalités, notamment la déclaration de conformité requise par les dispositions légales applicables, qui s'avéreraient nécessaires pour les besoins de la réalisation de l'apport par la Société à BUREAU VERITAS MARINE & OFFSHORE.

Deuxième résolution

(Approbation du projet d'apport partiel d'actif soumis au régime juridique des scissions par la Société à sa filiale BUREAU VERITAS GSIT SAS de la branche d'activité GSIT (Services aux Gouvernements et Commerce International))

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance :

- de l'avis du Comité d'entreprise en date du 31 mai 2016 ;
 - du rapport du Conseil d'administration ;
 - du projet de traité d'apport partiel d'actif (y compris ses annexes) établi par acte sous seing privé signé le 24 août 2016 entre la Société et sa filiale, la société BUREAU VERITAS GSIT SAS, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé 67/71 Boulevard du Château, 92200 Neuilly sur Seine et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 821 013 455 (« **BUREAU VERITAS GSIT** ») ;
 - des rapports établis le 29 août 2016 par Messieurs Olivier Marion et Laurent Arrouasse, Commissaires à la scission désignés par ordonnance du Président du Tribunal de commerce de Nanterre en date du 28 avril 2016, sur (i) les modalités de l'apport partiel d'actif et (ii) la valeur des apports en nature devant être effectués à titre d'apport partiel d'actifs à BUREAU VERITAS GSIT par la Société ;
 - des comptes annuels ainsi que des rapports de gestion de la Société mis à la disposition des actionnaires de la Société conformément à la réglementation applicable ;
 - du rapport financier semestriel 2016 de BUREAU VERITAS établi conformément à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier ; et
 - de l'état comptable intermédiaire de BUREAU VERITAS GSIT arrêté au 31 juillet 2016 établi conformément à l'article R. 236 – 3 du Code de commerce ;
1. approuve :
- dans toutes ses stipulations, le traité d'apport partiel d'actif aux termes duquel la Société apporte à BUREAU VERITAS GSIT, sous le régime juridique des scissions, l'intégralité des biens, droits et obligations ainsi que le passif, relatif à la branche d'activité GSIT (Services aux Gouvernements et Commerce International) (sous réserve des exclusions prévues dans le projet de traité d'apport), sous condition suspensive notamment de l'approbation par l'associé unique de BUREAU VERITAS GSIT, dudit apport, de son évaluation, de sa rémunération et de l'augmentation du capital corrélative de BUREAU VERITAS GSIT ;

- l'évaluation qui a été faite, à partir des valeurs comptables figurant dans les comptes de la Société au 31 décembre 2015, (i) des éléments d'actif apportés à 23.149.504 euros et (ii) des éléments de passif pris en charge à 13.149.504 euros, soit un actif net estimé de 10.000.000 euros, ainsi que le mécanisme d'ajustement de cet actif net estimé prévu à l'Article 6.3 du traité d'apport partiel d'actif et prévoyant :
 - o que postérieurement à la date d'effet de l'apport partiel d'actif, la valeur, à la date d'effet, des actifs et passifs transférés sera définitivement arrêtée par la Société sur la base des méthodes d'évaluation utilisées pour déterminer la valeur nette comptable de l'actif net estimé ; et
 - o que :
 - dans l'hypothèse où la valeur de l'actif net apporté à la date d'effet serait inférieure à l'actif net estimé, la différence donnerait lieu à un apport complémentaire de trésorerie de la part de la Société afin que cette différence n'affecte pas le montant de l'augmentation de capital rémunérant l'apport. Le montant de l'actif net apporté sera ainsi complété de sorte que celui-ci soit égal au montant de l'actif net estimé, soit à 10.000.000 euros. Le montant de cet apport complémentaire de trésorerie sera versé par la Société dans les 15 jours qui suivront l'arrêté par le Conseil d'administration de ses comptes annuels clos au 31 décembre 2016 ; ou
 - dans l'hypothèse où la valeur de l'actif net apporté serait supérieure à l'actif net estimé, la différence donnerait lieu à la constatation d'une prime d'apport qui sera comptabilisée, conformément à la réglementation en vigueur, dans les comptes de BUREAU VERITAS GSIT, la Société n'ayant aucun droit supplémentaire dans le capital social de BUREAU VERITAS GSIT ;
 - l'attribution à la Société, en rémunération de l'apport effectué, de 10.000.000 d'actions nouvelles de BUREAU VERITAS GSIT, d'une valeur nominale de 1 euro chacune, à créer par BUREAU VERITAS GSIT en augmentation de son capital social ;
 - la fixation de la date de réalisation de l'apport au 31 décembre 2016 à 23h59, sous réserve de la réalisation des conditions suspensives visées à l'Article 3.1 du traité d'apport partiel d'actif avant cette date ; et
 - la fixation de la date d'effet différée aux plans comptable et fiscal dudit apport au 31 décembre 2016, sous réserve de la réalisation des conditions suspensives visées à l'Article 3.1 du traité d'apport partiel d'actif avant cette date ;
2. donne, en conséquence de ce qui précède, tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires applicables, à l'effet :
- de constater la réalisation des conditions suspensives ;
 - de constater en conséquence la réalisation de l'apport partiel d'actif conformément aux termes du traité d'apport partiel d'actif ;
 - déterminer l'actif net apporté aux fins qu'il soit procédé, le cas échéant :
 - o à un apport de trésorerie complémentaire à BUREAU VERITAS GSIT si la valeur de l'actif net apporté était inférieure à l'actif net estimé ; ou
 - o aux démarches et formalités visant à faire inscrire une prime d'apport dans les comptes de BUREAU VERITAS GSIT si la valeur de l'actif net apporté était supérieure à l'actif net estimé ;
 - en tant que de besoin, réitérer les termes dudit apport, établir tous actes confirmatifs ou supplétifs audit traité d'apport partiel d'actif, procéder à toutes constatations, conclusions, communications et formalités, notamment la déclaration de conformité requise par les dispositions légales applicables, qui s'avèreraient nécessaires pour les besoins de la réalisation de l'apport par la Société à BUREAU VERITAS GSIT.

Troisième résolution

(Approbation du projet d'apport partiel d'actif soumis au régime juridique des scissions par la Société à sa filiale BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS de la branche d'activité Exploitation, dédiée aux services délivrés en France pour la Gestion du Patrimoine Existant, l'Industrie, l'Inspection et la gestion des enjeux Hygiène, Sécurité et Environnement des clients)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance :

- de l'avis du Comité d'entreprise en date du 31 mai 2016 ;
- du rapport du Conseil d'administration ;
- du projet de traité d'apport partiel d'actif (y compris ses annexes) établi par acte sous seing privé signé le 24 août 2016 entre la Société et sa filiale, la société BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé 66 rue de Villiers, 92300 Levallois-Perret et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 790 184 675 (« **BUREAU VERITAS EXPLOITATION** ») ;
- des rapports établis le 29 août 2016 par Messieurs Olivier Marion et Laurent Arrouasse, Commissaires à la scission désignés par ordonnance du Président du Tribunal de commerce de Nanterre en date du 12 juillet 2016, sur (i) les modalités de l'apport partiel d'actif et (ii) la valeur des apports en nature devant être effectués à titre d'apport partiel d'actifs à BUREAU VERITAS EXPLOITATION par la Société ;
- des comptes annuels ainsi que des rapports de gestion de la Société et de BUREAU VERITAS EXPLOITATION mis à la disposition des actionnaires de la Société et de BUREAU VERITAS EXPLOITATION conformément à la réglementation applicable ;
- du rapport financier semestriel 2016 de BUREAU VERITAS établi conformément à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier ; et

- de l'état comptable intermédiaire de BUREAU VERITAS EXPLOITATION arrêté au 31 juillet 2016 établi conformément à l'article R. 236 – 3 du Code de commerce ;
1. approuve :
- dans toutes ses stipulations, le traité d'apport partiel d'actif aux termes duquel la Société apporte à BUREAU VERITAS EXPLOITATION, sous le régime juridique des scissions, l'intégralité des biens, droits et obligations ainsi que le passif, relatif à la branche d'activité Exploitation, dédiée aux services délivrés en France pour la Gestion du Patrimoine Existant, l'Industrie, l'Inspection et la gestion des enjeux Hygiène, Sécurité et Environnement des clients (sous réserve des exclusions prévues dans le projet de traité d'apport), sous condition suspensive notamment de l'approbation par l'associé unique de BUREAU VERITAS EXPLOITATION, dudit apport, de son évaluation, de sa rémunération et de l'augmentation du capital corrélative de BUREAU VERITAS EXPLOITATION et de la réduction du capital de BUREAU VERITAS EXPLOITATION visée à l'Article 10 du traité d'apport partiel d'actif ;
 - l'évaluation qui a été faite, à partir des valeurs comptables figurant dans les comptes de la Société au 31 décembre 2015, (i) des éléments d'actif apportés à 215.797.488 euros et (ii) des éléments de passif pris en charge à 175.797.488 euros, soit un actif net estimé de 40.000.000 euros, ainsi que le mécanisme d'ajustement de cet actif net estimé prévu à l'Article 6.3 du traité d'apport partiel d'actif et prévoyant :
 - o que postérieurement à la date d'effet de l'apport partiel d'actif, la valeur, à la date d'effet, des actifs et passifs transférés sera définitivement arrêtée par la Société sur la base des méthodes d'évaluation utilisées pour déterminer la valeur nette comptable de l'actif net estimé ; et
 - o que :
 - dans l'hypothèse où la valeur de l'actif net apporté à la date d'effet serait inférieure à l'actif net estimé, la différence donnerait lieu à un apport complémentaire de trésorerie de la part de la Société afin que cette différence n'affecte pas le montant de l'augmentation de capital rémunérant l'apport. Le montant de l'actif net apporté sera ainsi complété de sorte que celui-ci soit égal au montant de l'actif net estimé, soit à 40.000.000 euros. Le montant de cet apport complémentaire de trésorerie sera versé par la Société dans les 15 jours qui suivront l'arrêté par le Conseil d'administration de ses comptes annuels clos au 31 décembre 2016 ; ou
 - dans l'hypothèse où la valeur de l'actif net apporté serait supérieure à l'actif net estimé, la différence donnerait lieu à la constatation d'une prime d'apport qui sera comptabilisée, conformément à la réglementation en vigueur, dans les comptes de BUREAU VERITAS EXPLOITATION, la Société n'ayant aucun droit supplémentaire dans le capital social de BUREAU VERITAS EXPLOITATION ;
 - l'attribution à la Société, en rémunération de l'apport effectué, de 726.300.000 actions nouvelles de BUREAU VERITAS EXPLOITATION, d'une valeur nominale de 0,05 euro chacune, à créer par BUREAU VERITAS EXPLOITATION en augmentation de son capital social. La différence constatée entre l'actif net estimé à transmettre, soit 40.000.000 euros, et le montant de l'augmentation de capital de BUREAU VERITAS EXPLOITATION résultant de l'apport, soit 36.315.000 euros, constituera une prime d'apport de 3.685.000 euros qui sera inscrite au passif du bilan de BUREAU VERITAS EXPLOITATION et sur laquelle porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux ;
 - la fixation de la date de réalisation de l'apport au 31 décembre 2016 à 23h59, sous réserve de la réalisation des conditions suspensives visées à l'Article 3.1 du traité d'apport partiel d'actif avant cette date ; et
 - la fixation de la date d'effet différée aux plans comptable et fiscal dudit apport au 31 décembre 2016, sous réserve de la réalisation des conditions suspensives visées à l'Article 3.1 du traité d'apport partiel d'actif avant cette date ;
2. donne, en conséquence de ce qui précède, tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires applicables, à l'effet :
- de constater la réalisation des conditions suspensives ;
 - de constater en conséquence la réalisation de l'apport partiel d'actif conformément aux termes du traité d'apport partiel d'actif ;
 - déterminer l'actif net apporté aux fins qu'il soit procédé, le cas échéant :
 - o à un apport de trésorerie complémentaire à BUREAU VERITAS EXPLOITATION si la valeur de l'actif net apporté était inférieure à l'actif net estimé ; ou
 - o aux démarches et formalités visant à faire inscrire une prime d'apport dans les comptes de BUREAU VERITAS EXPLOITATION si la valeur de l'actif net apporté était supérieure à l'actif net estimé ;
 - en tant que de besoin, réitérer les termes dudit apport, établir tous actes confirmatifs ou supplétifs audit traité d'apport partiel d'actif, procéder à toutes constatations, conclusions, communications et formalités, notamment la déclaration de conformité requise par les dispositions légales applicables, qui s'avèreraient nécessaires pour les besoins de la réalisation de l'apport par la Société à BUREAU VERITAS EXPLOITATION.

Quatrième résolution

(Approbation du projet d'apport partiel d'actif soumis au régime juridique des scissions par la Société à sa filiale BUREAU VERITAS CONSTRUCTION SAS de la branche d'activité Construction, dédiée aux services délivrés en France pour le Contrôle Technique, la Gestion du Patrimoine sur Travaux Neufs et la Coordination Sécurité et Protection de la Santé)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance :

- de l'avis du Comité d'entreprise en date du 31 mai 2016 ;
- du rapport du Conseil d'administration ;
- du projet de traité d'apport partiel d'actif (y compris ses annexes) établi par acte sous seing privé signé le 24 août 2016 entre la Société et sa filiale, la société BUREAU VERITAS CONSTRUCTION SAS, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé 67/71 Boulevard du Château, 92200 Neuilly sur Seine et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 790 182 786 (« **BUREAU VERITAS CONSTRUCTION** ») ;
- des rapports établis le 29 août 2016 par Messieurs Olivier Marion et Laurent Arrouasse, Commissaires à la scission désignés par ordonnance du Président du Tribunal de commerce de Nanterre en date du 12 juillet 2016, sur (i) les modalités de l'apport partiel d'actif et (ii) la valeur des apports en nature devant être effectués à titre d'apport partiel d'actifs à BUREAU VERITAS CONSTRUCTION par la Société ; et
- des comptes annuels ainsi que des rapports de gestion de la Société et de BUREAU VERITAS CONSTRUCTION mis à la disposition des actionnaires de la Société et de BUREAU VERITAS CONSTRUCTION conformément à la réglementation applicable ;
- du rapport financier semestriel 2016 de BUREAU VERITAS établi conformément à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier ; et
- de l'état comptable intermédiaire de BUREAU VERITAS CONSTRUCTION arrêté au 31 juillet 2016 établi conformément à l'article R. 236 – 3 du Code de commerce ;

1. approuve :

- dans toutes ses stipulations, le traité d'apport partiel d'actif aux termes duquel la Société apporte à BUREAU VERITAS CONSTRUCTION, sous le régime juridique des scissions, l'intégralité des biens, droits et obligations ainsi que le passif, relatif à la branche d'activité Construction, dédiée aux services délivrés en France pour le Contrôle Technique, la Gestion du Patrimoine sur Travaux Neufs et la Coordination Sécurité et Protection de la Santé, sous condition suspensive notamment de l'approbation par l'associé unique de BUREAU VERITAS CONSTRUCTION, dudit apport, de son évaluation, de sa rémunération et de l'augmentation du capital corrélative de BUREAU VERITAS CONSTRUCTION et de la réduction du capital de BUREAU VERITAS CONSTRUCTION visée à l'Article 10 du traité d'apport partiel d'actif ;
- l'évaluation qui a été faite, à partir des valeurs comptables figurant dans les comptes de la Société au 31 décembre 2015, (i) des éléments d'actif apportés à 98.165.462 euros et (ii) des éléments de passif pris en charge à 81.165.462 euros, soit un actif net estimé de 17.000.000 euros, ainsi que le mécanisme d'ajustement de cet actif net estimé prévu à l'Article 6.3 du traité d'apport partiel d'actif et prévoyant :
 - o que postérieurement à la date d'effet de l'apport partiel d'actif, la valeur, à la date d'effet, des actifs et passifs transférés sera définitivement arrêtée par la Société sur la base des méthodes d'évaluation utilisées pour déterminer la valeur nette comptable de l'actif net estimé ; et
 - o que :
 - dans l'hypothèse où la valeur de l'actif net apporté à la date d'effet serait inférieure à l'actif net estimé, la différence donnerait lieu à un apport complémentaire de trésorerie de la part de la Société afin que cette différence n'affecte pas le montant de l'augmentation de capital rémunérant l'apport. Le montant de l'actif net apporté sera ainsi complété de sorte que celui-ci soit égal au montant de l'actif net estimé, soit à 17.000.000 euros. Le montant de cet apport complémentaire de trésorerie sera versé par la Société dans les 15 jours qui suivront l'arrêté par le Conseil d'administration de ses comptes annuels clos au 31 décembre 2016 ; ou
 - dans l'hypothèse où la valeur de l'actif net apporté serait supérieure à l'actif net estimé, la différence donnerait lieu à la constatation d'une prime d'apport qui sera comptabilisée, conformément à la réglementation en vigueur, dans les comptes de BUREAU VERITAS CONSTRUCTION, la Société n'ayant aucun droit supplémentaire dans le capital social de BUREAU VERITAS CONSTRUCTION ;
- l'attribution à la Société, en rémunération de l'apport effectué, de 158.000.000 d'actions nouvelles de BUREAU VERITAS CONSTRUCTION, d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune, à créer par BUREAU VERITAS CONSTRUCTION en augmentation de son capital social. La différence constatée entre l'actif net estimé à transmettre, soit 17.000.000 euros, et le montant de l'augmentation de capital de BUREAU VERITAS CONSTRUCTION résultant de l'apport, soit 15.800.000 euros, constituera une prime d'apport de 1.200.000 euros qui sera inscrite au passif du bilan de BUREAU VERITAS CONSTRUCTION et sur laquelle porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux ;
- la fixation de la date de réalisation de l'apport au 31 décembre 2016 à 23h59, sous réserve de la réalisation des conditions suspensives visées à l'Article 3.1 du traité d'apport partiel d'actif avant cette date ; et
- la fixation de la date d'effet différée aux plans comptable et fiscal dudit apport au 31 décembre 2016, sous réserve de la réalisation des conditions suspensives visées à l'Article 3.1 du traité d'apport partiel d'actif avant cette date ;

2. donne, en conséquence de ce qui précède, tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires applicables, à l'effet :
- de constater la réalisation des conditions suspensives ;
 - de constater en conséquence la réalisation de l'apport partiel d'actif conformément aux termes du traité d'apport partiel d'actif ;
 - déterminer l'actif net apporté aux fins qu'il soit procédé, le cas échéant :
 - o à un apport de trésorerie complémentaire à BUREAU VERITAS CONSTRUCTION si la valeur de l'actif net apporté était inférieure à l'actif net estimé ; ou
 - o aux démarches et formalités visant à faire inscrire une prime d'apport dans les comptes de BUREAU VERITAS CONSTRUCTION si la valeur de l'actif net apporté était supérieure à l'actif net estimé ;
 - en tant que de besoin, réitérer les termes dudit apport, établir tous actes confirmatifs ou supplétifs audit traité d'apport partiel d'actif, procéder à toutes constatations, conclusions, communications et formalités, notamment la déclaration de conformité requise par les dispositions légales applicables, qui s'avèreraient nécessaires pour les besoins de la réalisation de l'apport par la Société à BUREAU VERITAS CONSTRUCTION.

Cinquième résolution

(Approbation du projet d'apport partiel d'actif soumis au régime juridique des scissions par la Société à sa filiale BUREAU VERITAS SERVICES FRANCE SAS de la branche d'activité Support France, dédiée aux supports pour la France)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance :

- de l'avis du Comité d'entreprise en date du 31 mai 2016 ;
 - du rapport du Conseil d'administration ;
 - du projet de traité d'apport partiel d'actif (y compris ses annexes) établi par acte sous seing privé signé le 24 août 2016 entre la Société et sa filiale, la société BUREAU VERITAS SERVICES FRANCE SAS, société par actions simplifiée au capital de 14.796.756 euros, dont le siège social est situé 66 rue de Villiers, 92300 Levallois-Perret et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 320 531 171 (« **BUREAU VERITAS SERVICES FRANCE** ») ;
 - des rapports établis le 29 août 2016 par Messieurs Olivier Marion et Laurent Arrouasse, Commissaires à la scission désignés par ordonnance du Président du Tribunal de commerce de Nanterre en date du 12 juillet 2016, sur (i) les modalités de l'apport partiel d'actif et (ii) la valeur des apports en nature devant être effectués à titre d'apport partiel d'actifs à BUREAU VERITAS SERVICES FRANCE par la Société ; et
 - des comptes annuels ainsi que des rapports de gestion de la Société et de BUREAU VERITAS SERVICES FRANCE mis à la disposition des actionnaires de la Société et de BUREAU VERITAS SERVICES FRANCE conformément à la réglementation applicable ;
 - du rapport financier semestriel 2016 de BUREAU VERITAS établi conformément à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier ; et
 - de l'état comptable intermédiaire de BUREAU VERITAS SERVICES FRANCE arrêté au 31 juillet 2016 établi conformément à l'article R. 236 – 3 du Code de commerce ;
1. approuve :
- dans toutes ses stipulations le traité d'apport aux termes duquel la Société apporte à BUREAU VERITAS SERVICES FRANCE, sous le régime juridique des scissions, l'intégralité des biens, droits et obligations ainsi que le passif, relatif à la branche d'activité Support France dédiée aux supports pour la France, sous condition suspensive notamment de l'approbation par l'associé unique de BUREAU VERITAS SERVICES FRANCE, dudit apport, de son évaluation, de sa rémunération et de l'augmentation du capital corrélative de BUREAU VERITAS SERVICES FRANCE ;
 - l'évaluation qui a été faite, à partir des valeurs comptables figurant dans les comptes de la Société au 31 décembre 2015, (i) des éléments d'actif apportés à 22.060.876 euros et (ii) des éléments de passif pris en charge à 17.060.876 euros, soit un actif net estimé de 5.000.000 euros, ainsi que le mécanisme d'ajustement de cet actif net estimé prévu à l'Article 6.3 du traité d'apport partiel d'actif et prévoyant :
 - o que postérieurement à la date d'effet de l'apport partiel d'actif, la valeur, à la date d'effet, des actifs et passifs transférés sera définitivement arrêtée par la Société sur la base des méthodes d'évaluation utilisées pour déterminer la valeur nette comptable de l'actif net estimé ; et
 - o que :
 - dans l'hypothèse où la valeur de l'actif net apporté à la date d'effet serait inférieure à l'actif net estimé, la différence donnerait lieu à un apport complémentaire de trésorerie de la part de la Société afin que cette différence n'affecte pas le montant de l'augmentation de capital rémunérant l'apport. Le montant de l'actif net apporté sera ainsi complété de sorte que celui-ci soit égal au montant de l'actif net estimé, soit à 5.000.000 euros. Le montant de cet apport complémentaire de trésorerie sera versé par la Société dans les 15 jours qui suivront l'arrêté par le Conseil d'administration de ses comptes annuels clos au 31 décembre 2016 ; ou

- dans l'hypothèse où la valeur de l'actif net apporté serait supérieure à l'actif net estimé, la différence donnerait lieu à la constatation d'une prime d'apport qui sera comptabilisée, conformément à la réglementation en vigueur, dans les comptes de BUREAU VERITAS SERVICES FRANCE, la Société n'ayant aucun droit supplémentaire dans le capital social de BUREAU VERITAS SERVICES FRANCE ;
 - l'attribution à la Société, en rémunération de l'apport effectué, de 3.221.527 actions nouvelles de BUREAU VERITAS SERVICES FRANCE, d'une valeur nominale de 0,05 euro chacune, à créer par BUREAU VERITAS SERVICES FRANCE en augmentation de son capital social. La différence constatée entre l'actif net estimé à transmettre, soit 5.000.000 euros, et le montant de l'augmentation de capital de BUREAU VERITAS SERVICES FRANCE résultant de l'apport, soit 161.076,35 euros, constituera une prime d'apport de 4.838.923,65 euros qui sera inscrite au passif du bilan de BUREAU VERITAS SERVICES FRANCE et sur laquelle porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux ;
 - la fixation de la date de réalisation de l'apport au 31 décembre 2016 à 23h59, sous réserve de la réalisation des conditions suspensives visées à l'Article 3.1 du traité d'apport partiel d'actif avant cette date ; et
 - la fixation de la date d'effet différée aux plans comptable et fiscal dudit apport au 31 décembre 2016, sous réserve de la réalisation des conditions suspensives visées à l'Article 3.1 du traité d'apport partiel d'actif avant cette date ;
2. donne, en conséquence de ce qui précède, tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires applicables, à l'effet :
- de constater la réalisation des conditions suspensives ;
 - de constater en conséquence la réalisation de l'apport partiel d'actif conformément aux termes du traité d'apport partiel d'actif ;
 - déterminer l'actif net apporté aux fins qu'il soit procédé, le cas échéant :
 - o à un apport de trésorerie complémentaire à BUREAU VERITAS SERVICES FRANCE si la valeur de l'actif net apporté était inférieure à l'actif net estimé ; ou
 - o aux démarches et formalités visant à faire inscrire une prime d'apport dans les comptes de BUREAU VERITAS SERVICES FRANCE si la valeur de l'actif net apporté était supérieure à l'actif net estimé ;
 - en tant que de besoin, réitérer les termes dudit apport, établir tous actes confirmatifs ou supplétifs audit traité d'apport partiel d'actif, procéder à toutes constatations, conclusions, communications et formalités, notamment la déclaration de conformité requise par les dispositions légales applicables, qui s'avéreraient nécessaires pour les besoins de la réalisation de l'apport par la Société à BUREAU VERITAS SERVICES FRANCE.

Sixième résolution

(Approbation du projet d'apport partiel d'actif soumis au régime juridique des scissions par la Société à sa filiale BUREAU VERITAS SERVICES SAS de la branche d'activité Support Groupe, dédiée aux supports délivrés en France pour le Groupe dans le monde)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance :

- de l'avis du Comité d'entreprise en date du 31 mai 2016 ;
 - du rapport du Conseil d'administration ;
 - du projet de traité d'apport partiel d'actif (y compris ses annexes) établi par acte sous seing privé signé le 24 août 2016 entre la Société et sa filiale, la société BUREAU VERITAS SERVICES SAS, société par actions simplifiée au capital de 12.628 euros, dont le siège social est situé 67/71 Boulevard du Château, 92200 Neuilly sur Seine et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 318 720 653 (« **BUREAU VERITAS SERVICES** ») ;
 - des rapports établis le 29 août 2016 par Messieurs Olivier Marion et Laurent Arrouasse, Commissaires à la scission désignés par ordonnance du Président du Tribunal de commerce de Nanterre en date du 12 juillet 2016, sur (i) les modalités de l'apport partiel d'actif et (ii) la valeur des apports en nature devant être effectués à titre d'apport partiel d'actifs à BUREAU VERITAS SERVICES par la Société ; et
 - des comptes annuels ainsi que des rapports de gestion de la Société et de BUREAU VERITAS SERVICES mis à la disposition des actionnaires de la Société et de BUREAU VERITAS SERVICES conformément à la réglementation applicable ;
 - du rapport financier semestriel 2016 de BUREAU VERITAS établi conformément à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier ; et
 - de l'état comptable intermédiaire de BUREAU VERITAS SERVICES arrêté au 31 juillet 2016 établi conformément à l'article R. 236-3 du Code de commerce ;
1. approuve :
- dans toutes ses stipulations, le Traité d'Apport aux termes duquel la Société apporte à BUREAU VERITAS SERVICES, sous le régime juridique des scissions, l'intégralité des biens, droits et obligations ainsi que le passif, relatif à branche d'activité Support Groupe, dédiée aux supports délivrés en France pour le Groupe dans le monde, sous condition suspensive notamment de l'approbation par l'associé unique de BUREAU VERITAS SERVICES, dudit apport, de son évaluation, de sa rémunération et de l'augmentation du capital corrélative de BUREAU VERITAS SERVICES ;

- l'évaluation qui a été faite, à partir des valeurs comptables figurant dans les comptes de la Société au 31 décembre 2015, (i) des éléments d'actif apportés à 65.804.925 euros et (ii) des éléments de passif pris en charge à 34.204.925 euros, soit un actif net estimé de 31.600.000 euros, ainsi que le mécanisme d'ajustement de cet actif net estimé prévu à l'Article 6.3 du traité d'apport partiel d'actif et prévoyant :
 - o que postérieurement à la date d'effet de l'apport partiel d'actif, la valeur, à la date d'effet, des actifs et passifs transférés sera définitivement arrêtée par la Société sur la base des méthodes d'évaluation utilisées pour déterminer la valeur nette comptable de l'actif net estimé ; et
 - o que :
 - dans l'hypothèse où la valeur de l'actif net apporté à la date d'effet serait inférieure à l'actif net estimé, la différence donnerait lieu à un apport complémentaire de trésorerie de la part de la Société afin que cette différence n'affecte pas le montant de l'augmentation de capital rémunérant l'apport. Le montant de l'actif net apporté sera ainsi complété de sorte que celui-ci soit égal au montant de l'actif net estimé, soit à 31.600.000 euros. Le montant de cet apport complémentaire de trésorerie sera versé par la Société dans les 15 jours qui suivront l'arrêté par le Conseil d'administration de ses comptes annuels clos au 31 décembre 2016 ; ou
 - dans l'hypothèse où la valeur de l'actif net apporté serait supérieure à l'actif net estimé, la différence donnerait lieu à la constatation d'une prime d'apport qui sera comptabilisée, conformément à la réglementation en vigueur, dans les comptes de BUREAU VERITAS SERVICES, la Société n'ayant aucun droit supplémentaire dans le capital social de BUREAU VERITAS SERVICES ;
 - l'attribution à la Société, en rémunération de l'apport effectué, de 17.335 actions nouvelles de BUREAU VERITAS SERVICES, d'une valeur nominale de 15,40 euros chacune, à créer par BUREAU VERITAS SERVICES en augmentation de son capital social. La différence constatée entre l'actif net estimé à transmettre, soit 31.600.000 euros, et le montant de l'augmentation de capital de BUREAU VERITAS SERVICES résultant de l'apport, soit 266.959 euros, constituera une prime d'apport de 31.333.041 euros qui sera inscrite au passif du bilan de BUREAU VERITAS SERVICES et sur laquelle porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux ;
 - la fixation de la date de réalisation de l'apport au 31 décembre 2016 à 23h59 sous réserve de la réalisation des conditions suspensives visées à l'Article 3.1 du traité d'apport partiel d'actif avant cette date ; et
 - la fixation de la date d'effet différée aux plans comptable et fiscal dudit apport au 31 décembre 2016, sous réserve de la réalisation des conditions suspensives visées à l'Article 3.1 du traité d'apport partiel d'actif avant cette date ;
2. donne, en conséquence de ce qui précède, tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires applicables, à l'effet :
- de constater la réalisation des conditions suspensives ;
 - de constater en conséquence la réalisation de l'apport partiel d'actif conformément aux termes du traité d'apport partiel d'actif ;
 - déterminer l'actif net apporté aux fins qu'il soit procédé, le cas échéant :
 - o à un apport de trésorerie complémentaire à BUREAU VERITAS SERVICES si la valeur de l'actif net apporté était inférieure à l'actif net estimé ; ou
 - o aux démarches et formalités visant à faire inscrire une prime d'apport dans les comptes de BUREAU VERITAS SERVICES si la valeur de l'actif net apporté était supérieure à l'actif net estimé ;
 - en tant que de besoin, réitérer les termes dudit apport, établir tous actes confirmatifs ou supplétifs audit traité d'apport partiel d'actif, procéder à toutes constatations, conclusions, communications et formalités, notamment la déclaration de conformité requise par les dispositions légales applicables, qui s'avéreraient nécessaires pour les besoins de la réalisation de l'apport par la Société à BUREAU VERITAS SERVICES.

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

Septième résolution

(Nomination de Madame Stéphanie Besnier en qualité d'administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer Madame Stéphanie Besnier, née le 10 mars 1977, à Ploemeur, de nationalité française, demeurant 11A route de la Cascade, 78110 Le Vésinet, en qualité d'administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Huitième résolution

(Nomination de Monsieur Claude Ehlinger en qualité d'administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer Monsieur Claude Ehlinger, né le 31 octobre 1962, à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, demeurant 48, rue Liotard, 1202 Genève (Suisse), en qualité d'administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Neuvième résolution

(Augmentation de l'enveloppe globale des jetons de présence)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, fixe, à compter de l'exercice 2016, à 700 000 euros le montant global annuel des jetons de présence alloués aux administrateurs au titre de l'exercice social en cours et pour chacun des exercices suivants jusqu'à l'intervention d'une nouvelle décision.

Dixième résolution

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôts et autres qu'il conviendra d'effectuer.

Formulaire de demande d'envoi de documents et de renseignements

Assemblée générale mixte du 18 octobre 2016

Bureau Veritas

Société Anonyme au capital de 53 040 000 euros

Siège Social : 67/71 boulevard du Château

92200 Neuilly-sur-Seine

RCS Nanterre 775 690 621

Cette demande est à retourner

au plus tard jusqu'au cinquième jour (inclus) avant la tenue de l'Assemblée générale, soit au plus tard le **13 octobre 2016** inclus :

- pour les actionnaires inscrits **au nominatif** auprès de BNP Paribas Securities Services – CTS – Assemblées générales, Grands Moulins de Pantin – 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex ;
- pour les actionnaires **au porteur** : soit auprès de l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leurs titres, soit, à condition de joindre à leur demande une attestation de participation délivrée par leur intermédiaire habilité, directement auprès de BNP Paribas Securities Services, à l'adresse ci-dessus.

À compléter par les actionnaires, personnes physiques :

Je soussigné(e).....

Nom :

Prénom :

demeurant à :

Localité, si différente du bureau distributeur :

Code postal/Bureau distributeur :

À compléter par les actionnaires, personnes morales :

Je soussigné(e).....

Nom :

Prénom :

agissant en qualité de Représentant de la Société :

dont le siège social est :

Localité, si différente du bureau distributeur :

Code postal/Bureau distributeur :

Titulaire de :

..... actions inscrites au nominatif pur et/ou administré auprès de.....

et/ou actions au porteur inscrites en compte à la banque.....

demande l'envoi, à l'adresse ci-dessus, des documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce relatifs à l'Assemblée générale mixte, convoquée le **18 octobre 2016 à 15 heures** ⁽¹⁾.

Fait à : le 2016

Signature :

(1) Conformément à l'article R. 225-88 al. 3 du Code de commerce, les actionnaires dont les titres sont inscrits au nominatif peuvent, par une demande unique, obtenir de la Société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit Code à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures. Au cas où lesdits actionnaires désiraient bénéficier de cette faculté, mention devra être portée sur le présent formulaire.

BUREAU VERITAS

Société Anonyme au capital de 53 040 000 euros

RCS Nanterre B 775 690 621

Siège social : 67-71, boulevard du Château

92200 Neuilly-sur-Seine - France

Tél. : + 33 (0)1 55 24 70 00

Sites internet

www.bureauveritas.com

www.bureauveritas.fr

Christophe Boulze pour les portraits du Conseil d'Administration



Bureau Veritas – 67/71 boulevard du Château – 92200 Neuilly-sur-Seine
Tél. : + 33 1 55 24 70 00 – Fax : + 33 1 55 24 70 01 – www.bureauveritas.fr



Ce document a été imprimé en France, imprimeur détenteur de la marque Imprim'Vert®, sur un site certifié PEFC. Le papier recyclable utilisé est exempt de chlore élémentaire et à base de pâtes provenant de forêts gérées durablement sur un plan environnemental, économique et social.